

LE DEVOIR

Vol. X N° 236

LE MARDI 19 OCTOBRE 1999

87c + TAXES = 1\$

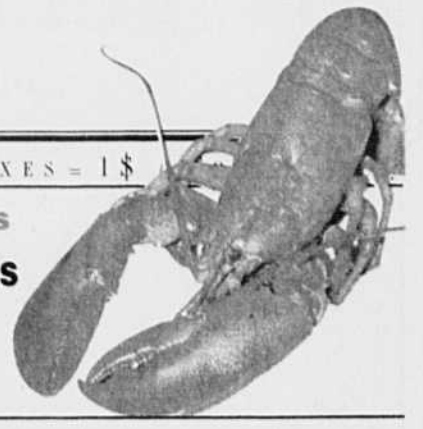


ÉCONOMIE
DESJARDINS SE RAPPROCHE DES CREDIT UNIONS
PAGE B 1

ÉCONOMIE
GM RENONCE À LA SOUS-TRAITANCE
PAGE B 1



LES ACTUALITÉS
DES POURPARLERS PROMETTEURS AVEC OTTAWA
PAGE A 5



Autre coup dur pour le front commun

Une majorité de fédérations de la CSN, dont la plus importante, disent non à la grève

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le plan d'action du Front commun pour les négociations du secteur public a subi un autre dur coup hier en essayant des refus de la part des employés de la FTQ en éducation et d'une majorité de fédérations de la CSN, dont le plus grand et le plus militant syndicat du secteur public, la Fédération de la santé et des services sociaux. Plus de la moitié des syndicats, soit 55 %, de cette fédération regroupant 90 000 em-

ployés de CLSC et d'hôpitaux ont voté contre le débrayage d'un jour et la grève générale illimitée des employés de l'État prévus initialement par le front commun. «Les dirigeants du front commun devront probablement réévaluer la stratégie», pense le président de la FSSS, Louis Roy.

Les présidents des trois centrales, Marc Laviolette, de la CSN, Henri Massé, de la FTQ, et Monique Richard, de la CEQ, devaient d'ailleurs se rencontrer hier soir à ce sujet, mais rien n'a filtré de ce rendez-vous quant à la possibilité d'un abandon éventuel du plan d'action du front commun,

soit la tenue d'un débrayage de 24 heures le 25 octobre et la poursuite de la grève générale illimitée à compter du 18 novembre. Les négociateurs de chaque centrale devaient également participer à cette rencontre importante.

Plusieurs centaines de syndiqués membres du front commun et des syndicats représentant les fonctionnaires (SFPQ) et les professionnels du gouvernement (SPGQ) doivent tout de même manifester devant l'Assemblée nationale aujourd'hui à l'occasion de la reprise des travaux parlementaires.

Mais ce qui pourrait s'avérer fatal pour le plan d'action syndical des 400 000 employés de l'État c'est que la FSSS rejoint maintenant les rangs de plusieurs fédérations et syndicats qui ont déjà dit non aux moyens de pression légaux, débrayage de 24 heures ou illimité, privilégiés par le front commun. À la CSN, également 65 % des 14 000 membres de la FNEEQ (Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec - collégial) et près de

VOIR PAGE A 10: FRONT COMMUN

PERSPECTIVES

Fascination et nostalgie

L'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau a eu 80 ans hier. L'événement en soi est anodin mais il en est autrement de l'attention que lui ont réservée les médias anglophones. Cet anniversaire, devenu prétexte à une cascade de documentaires, reportages et articles, révèle combien cet homme fascine toujours nos concitoyens. Comment se l'expliquer?

La différence était frappante hier matin. Alors que tous les journaux anglophones du lundi ou de la fin de semaine s'étaient offert, à l'occasion du 80^e anniversaire de Pierre Trudeau, de longs textes sur son héritage, sa vie, sa personnalité, les médias francophones se contentaient de brèves chroniques et des mêmes textes d'agences de presse.



Manon Cornélius

Il ne pouvait y avoir de preuve plus éloquente de la fascination qu'exerce toujours M. Trudeau au Canada anglais. Mais il n'y avait pas de quoi être surpris. Lorsque son fils Michel est décédé, l'hiver dernier, emporté par une avalanche, les journaux anglophones ont traité le drame comme s'il était survenu dans une famille princière. Certains commentaires expliquaient à l'époque que la famille Trudeau était, pour les Canadiens, l'équivalent de la famille Kennedy. Mais, là encore, la réaction au Québec a été plus réservée.

Les sentiments opposés qu'il provoque peuvent s'expliquer de bien des façons mais l'une domine les autres: son rapport au nationalisme et aux droits collectifs. Au pouvoir et même avant, il condamnait le nationalisme ethnique, auquel il associait le nationalisme québécois, mais défendait des politiques économiques à forte saveur nationaliste.

Pour lui, les droits individuels devaient dominer, d'où son opposition à la notion de droits collectifs inscrits dans le concept de société distincte et défendus par la loi 101.

La Charte des droits et libertés sera une des principales réalisations de son gouvernement et une des plus vantées. C'est grâce à elle que les francophones de l'extérieur du Québec, les femmes, les handicapés, les homosexuels, les minorités réussiront à contraindre la discrimination dont ils sont l'objet. Mais c'est aussi elle qui permettra d'attaquer certains volets de la loi 101.

Le principal du collège universitaire Glendon, de l'Université York, Kenneth McRoberts, estime que «pour le Canada, Pierre Elliott Trudeau a surtout servi de symbole et de catalyseur d'une sorte de nationalisme canadien. C'est une grande ironie parce que c'est quelqu'un qui se méfiait du nationalisme.»

M. McRoberts ne croit pas que M. Trudeau ait joué ce rôle de façon délibérée. Les circonstances l'y ont amené. L'ancien premier ministre a présenté sa vision du Canada bilingue, multiculturel, attaché aux libertés individuelles et formé de provinces égales, au moment où les Canadiens se détachaient du Commonwealth britannique tout en voulant résister à l'hégémonie américaine.

Le nationalisme canadien, qui germa depuis la Deuxième Guerre mondiale, s'était appuyé sur le leadership fédéral dans la mise en place de l'État-providence et sur l'internationalisme de Lester B. Pearson. Mais en 1968, on était mûr pour franchir une autre étape. On

VOIR PAGE A 10: NOSTALGIE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LES SORCIÈRES sont en ville. Ne le dites pas trop fort, mais le Jardin botanique de Montréal et l'Insectarium sont tombés sous le charme des sorcières, qui y ont établi leurs quartiers. L'esprit d'Halloween aidant, elles y seront jusqu'au 31 octobre, présidant le grand bal des citrouilles, petites et grandes. À l'Insectarium, les phasmes, «brindilles vivantes» ou «bâtons du diable», ces insectes experts dans l'art du camouflage, titilleront l'imaginaire des visiteurs. Ne reculant devant aucun mauvais sort, notre photographe, Jacques Nadeau, a immortalisé sur pellicule cette sorcière plus grande — et plus colorée — que nature.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

1-900-gang

Qu'ont-ils donc, à douze, treize ou quatorze ans, à posséder un téléavertisseur? Sont-ils tous d'indispensables p.-d.g. de PME au noir? «Pas rapport, l'sé veut dire.» Quantité de jeunes croient plutôt que le téléavertisseur, «genre», est indispensable, comme, à l'appartenance à une «gang».

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

L'École Saint-Germain, située à Saint-Laurent, est fréquentée par des adolescents de douze, treize et quatorze ans, de la première et de la deuxième secondaire. Comme dans tant d'autres écoles, le nombre de téléphones cellulaires et de téléavertisseurs en circulation a obligé la direction à interdire à ses élèves, noir sur blanc dans ses règlements, de les apporter en classe. Pourtant, précise le directeur Robert Daigle, «nos élèves viennent d'un milieu plutôt défavorisé».

Combien de ses élèves possèdent un téléavertisseur? «Comme la chose est interdite, les jeunes les cachent bien dans leurs casiers ou dans leurs sacs et nous n'en savons rien. Le règlement est cependant bien respecté. En début d'année, nous avons confisqué deux téléavertisseurs, et il semble que le message ait porté.»

Selon l'Association canadienne des télécommunications sans fil, six millions de Canadiens possèdent un cellulaire, un téléavertisseur, un téléphone portable par satellite ou autre Fido. L'Association ignore cependant l'âge de ces consommateurs, puisque ceux qui vendent ces produits ne s'en informent habituellement pas. «Comme les tarifs au Canada sont les plus bas au monde, on sait cependant que ces produits sont assez aisément accessibles aux jeunes», avance Marc Choma, porte-parole de cette association.

Chose certaine, les entreprises ont beau jeu. Quel marché

VOIR PAGE A 10: GANG

Des liens familiaux entre Cinar et Téléfilm?

Les actions de la société ont chuté de 36,5 % hier à la Bourse de Toronto

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Le cauchemar de Cinar s'est poursuivi hier en se déplaçant de plus en plus vers le front politique: le Bloc québécois a en effet révélé que la compagnie avait fait l'objet d'une enquête en 1997 sans qu'il n'y ait de suite. Et le chef du Bloc québécois a fait état de liens familiaux entre Cinar et Téléfilm Canada, jetant ainsi une ombre sur l'actuelle enquête administrative menée par Téléfilm sur Cinar.

Toute cette agitation a un effet réel sur la performance financière de Cinar puisque la valeur de ses actions a chuté de 36,5 % hier à la Bourse de Toronto.

Profitant de son immunité parlementaire le chef du Bloc québécois a demandé à la ministre Sheila Copps en pleine Chambre des Communes si elle était au courant «qu'un des prête-noms utilisés par la maison Cinar dans le film Chassé-Croisé serait Thomas Lapierre, le fils de Laurier Lapierre, président du conseil d'administration de Téléfilm Canada».

Le bloquiste Stéphane Bergeron a renchéri en demandant à la ministre si elle entendait donner un mandat d'enquête à Téléfilm compte tenu «des liens qui existeraient entre le président du conseil de Téléfilm et l'un des prête-noms de Cinar».

En réponse à ces propos la ministre a répété plusieurs fois qu'elle avait confié à la GRC le mandat de faire enquête et elle a invité le chef Gilles Duceppe à laisser la GRC «faire la lumière sur tout cela au lieu de dire des faussetés en Chambre».

VOIR PAGE A 10: TÉLÉFILM

Robert Rabinovitch nommé président de la SRC

■ À lire, page B 10



Bouchard désorientée les Québécois

35% de la population croit qu'il veut renouveler le fédéralisme

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

Le sens de la démarche politique de Lucien Bouchard plonge les Québécois dans la confusion. Alors que la majorité (51 %) comprennent que l'objectif qu'il vise est l'indépendance, plus du tiers (35 %) croient qu'il cherche plutôt à conclure avec le Canada un accord sur le renouvellement du fédéralisme.

Le Centre de recherche et d'information sur le Canada, une excroissance du Conseil pour l'unité canadienne, a confié à la maison CROP le mandat de sonder les Québécois et à la firme Environics Research Group, le soin de sonder les Canadiens. Chacune de ces deux enquêtes d'opinions ont été réalisées auprès de 1000 personnes, entre le 9 et le 21 septembre dernier.

Il en ressort que les Québécois n'ont pas non plus une idée très claire de ce que signifie le concept de souveraineté-partenariat. Dans l'hypothèse où la démarche amorcée par le gouvernement Bouchard aboutirait à la souveraineté-partenariat, 52 % comprennent que le Québec quitterait

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

Seul le Parti libéral peut battre le PQ, croit Charest

■ À lire, page A 6

MÉTÉO

| | | | |
|----------|--------------------------------------|--------|----------------|
| Montréal | Ensoleillé. Ciel variable en soirée. | Québec | Ciel variable. |
| | Max: 10 Min: -5 | | Max: 7 Min: -2 |

Détails, page B 4

INDEX

| | |
|------------------------|------------------------|
| Annonces B 4 | Le monde B 6 |
| Bourse B 3 | Les sports B 8 |
| Avis publics A 5 | Montréal A 5 |
| Culture B 10 | Mots croisés B 4 |
| Économie B 1 | Politique A 6 |
| Editorial A 8 | Télévision B 9 |

www.ledevor.com



• LES ACTUALITÉS •

Programmation francophone

Bientôt une radio francophone éducative sur satellite

L'AIF offrira un programme d'échanges entre jeunes francophones

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

La programmation de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, qui sera définitivement adoptée par une conférence ministérielle cet automne, comportera plusieurs innovations tournées largement vers la jeunesse, thème du sommet qui s'est déroulé à Moncton au début de septembre. Au nombre des nouvelles initiatives, financées à même le budget général de l'agence, qui s'élève à quelque 350 millions de francs français, notons les suivantes:

- le développement, à partir du printemps 2000, d'un canal francophone de radio numérique éducative sur satellite, en collaboration avec la fondation américaine WorldSpace. Ce canal offrira des programmes éducatifs (quatre heures par jour, rediffusées en rotation) aux pays du Proche-Orient, de l'Afrique et de l'Océan Indien, couverts par le satellite Afristar. Les émissions seront puisées dans une banque de programmes constituée à partir de programmes réalisés par des radios de ces pays, notamment en langues nationales;
- la création d'un programme de mobilité jeunesse, formé en partie sur le modèle de l'Office franco-québécois pour la jeunesse, qui permettra à des jeunes de pays différents de réaliser ensemble sur le terrain des projets concrets de coopération. Par exemple, un groupe de jeunes Camerounais actifs dans le domaine de l'alphabétisation pourrait proposer d'aller mener, au Bénin, une opération d'alphabétisation ou de formation de quelques semaines. Le programme s'adresserait autant aux jeunes du Nord que du Sud afin de permettre aux jeunes des échanges. Dans sa première année, environ 200 jeunes pourront participer au programme;
- la mise sur pied d'un programme d'enseignement du français dans les pays non francophones. Ce programme mobilisera essentiellement des enseignants de pays du Sud qui iront enseigner le français dans des pays voisins. Ce programme s'inspire d'une expérience en cours dans laquelle 200 professeurs béninois enseignent le français au Nigeria;
- le renforcement du Fonds d'insertion des jeunes. Les

- deux initiatives précédentes contribuent à l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Elles complètent l'action du Fonds d'insertion que le sommet a promis de renforcer, à la demande des jeunes consultés depuis deux ans dans divers pays de la Francophonie;
- l'ouverture de cybercentres francophones polyvalents, en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie et l'université Senghor. Il s'agit d'implanter dans les pays du Sud des structures d'accueil permettant aux populations d'accéder aux technologies de l'information;
- la création de centres francophones d'appui au développement culturel et social dans les communautés rurales défavorisées. Il s'agit de lieux multidisciplinaires destinés à stimuler les initiatives dans les domaines du développement communautaire, de l'alphabétisation, de la promotion de la femme, de l'environnement, la microentreprise, la lutte contre la malnutrition, etc.;
- la création d'un fonds d'investissement pour les industries culturelles;

- la préparation d'un bilan de la démocratisation dans les pays francophones en développant la fonction d'Observatoire de la démocratie déjà existante au sein de l'agence et en organisant, au début 2000, un Congrès international sur le bilan de la démocratie dans l'espace francophone, dans la perspective de la Conférence mondiale sur les démocraties nouvelles et rétablies, prévue au Bénin, durant l'été de la même année.

L'administrateur général de l'agence, Roger Dehaybe, a expliqué au *Devoir* que la première innovation était d'avoir renoncé à certains programmes qui n'étaient plus pertinents, notamment de mettre fin à la diffusion dans le Sud de manuels faits dans le Nord et en recentrant l'activité d'édition de l'agence sur l'édition de manuels scolaires fabriqués dans les pays en développement. La programmation 2000-01 a été préparée dans un nouvel esprit transdisciplinaire qui mobilise les compétences autour de projets plutôt que de thématiques, favorise la concertation avec les autres opérateurs de la Francophonie (Agence universitaire, TV5, etc.) et le partenariat avec des organisations non gouvernementales.



Ça donne envie de reprendre la route.

Le nouveau service **LibreContact** transforme votre SCP Bell Mobilité[™] en modem. Maintenant, à partir de votre ordinateur portable ou de poche, vous avez accès par voie numérique, partout et en tout temps, à Internet, au réseau de votre entreprise et à votre courriel.

Trousse LibreContact numérique gratuite.

À l'achat de la trousse **LibreContact**, une remise de 75 \$ (plus taxes) sera appliquée à votre facture mensuelle.

Pour en savoir plus, appelez-nous, consultez notre site Web ou passez nous voir à l'un de nos magasins Espace Bell.[™]

1 888 4MOBILE www.auxgensdaffaires.com

Les nouveaux forfaits Mobilité.

| | | | |
|----------------|----------------|----------------|-----------------|
| 400 minutes | 650 minutes | 800 minutes | 1500 minutes |
| 49\$ /mois | 79\$ /mois | 99\$ /mois | 159\$ /mois |

- Minutes utilisables en tout temps¹
- Aucun contrat
- Pas de frais d'itinérance¹¹
- Facturation à la seconde
- Conférence à trois, Renvoi automatique et Appel en attente inclus.

En vigueur jusqu'au 31 octobre avec un forfait SCP numérique à partir de 29 \$ ou plus par mois ou d'un abonnement à un forfait d'entreprise avec un bloc de temps d'antenne Mobilité-entreprise. Jusqu'à épuisement des stocks. Sous réserve de modification ou de prolongation sans préavis. Détails en magasin. ¹Les forfaits à 29 \$ et 49 \$ par mois sont en vigueur pour les appels locaux et vocaux au Canada seulement. Les minutes non utilisées ne pourront être reportées à une facture subséquente. ¹¹Seulement au Canada. Taxes, services optionnels et autres frais (activation, accès mensuel au réseau, interurbain et temps d'antenne) en sus. Bell Mobilité et Espace Bell sont des marques de commerce de Bell Canada. LibreContact est une marque de commerce de Bell Mobilité Cellulaire Inc.

Bell
Mobilité

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

Les insomniaques sous surveillance

(Le Devoir) — L'étude des troubles du sommeil a fait de grands progrès depuis 20 ans et les découvertes attendues au cours des prochaines années devraient permettre aux insomniaques de mieux dormir, a révélé le Dr Jacques Montplaisir vendredi dernier au congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada. Les essais cliniques ont jusqu'ici donné de bons résultats pour des patients souffrant du syndrome d'impairance des membres inférieurs, dont souffre une personne sur dix. Dans le cas du syndrome d'apnées en cours de sommeil, les chercheurs ont découvert chez les chiens un gène responsable de la maladie. Les études sont en cours pour trouver un gène semblable chez l'humain. Enfin, la médication permet maintenant de réduire les troubles du sommeil paradoxal. Cette maladie, qui touche les personnes âgées, se caractérise par la disparition de la paralysie du sommeil, de sorte que les patients «vivent» leur rêve. Ceux qui en souffrent ont le sommeil perturbé par des cris, des comportements agressifs et des mouvements plus ou moins coordonnés.

Fixité révélatrice

(Le Devoir) — Dans la lune, les enfants? Pas toujours. Il arrive qu'un enfant dont le regard devient fixe pendant une courte durée souffre de crises épileptiques non convulsives. Invité au congrès de l'Association des médecins de langue française du Canada vendredi dernier, le Dr Lionel Carmant de l'hôpital Sainte-Justine a fait le point sur le traitement de l'épilepsie chez les enfants. Dans le cas des crises d'«absences», elles peuvent atteindre une dizaine par jour chez les enfants de quatre à huit ans, majoritairement des filles. La moitié des enfants feront au moins une crise du genre au cours de leur évolution. Certains médicaments existent pour traiter les enfants dont les activités quotidiennes deviennent sérieusement perturbées.

Antibiotique en aérosol

(Le Devoir) — Un nouvel antibiotique en aérosol pour le traitement de la fibrose kystique améliore la qualité de vie de ceux qui en sont atteints. Le Tobi a été présenté au début du mois lors d'un congrès à Seattle et, selon le directeur de la clinique de fibrose kystique pour adulte au CHUM, le Dr Alphonse Jeanneret, le médicament diminue de 62 % le nombre de jours d'hospitalisation chez les utilisateurs. Les poumons prennent des forces et les utilisateurs affichent également une hausse de leur poids.

Lentilles en silicone

(Le Devoir) — Le quart des Nord-Américains qui porte des lentilles cornéennes peut maintenant profiter des produits de troisième génération. L'Association des optométristes du Québec a présenté la semaine dernière ces nouveaux produits comme une «solution de remplacement avantageuse» à la chirurgie réfractive au laser. Les lentilles cornéennes en silicone peuvent être portées pendant 30 jours, jour et nuit, sans les enlever. Les coûts sont très concurrentiels, mentionne l'Association.

Judith Lachapelle

Le juge Bernard satisfait Québec et les routiers

L'injonction est reconduite jusqu'au 3 novembre mais le pouvoir octroyé à la police a été réduit

La Cour supérieure a coupé la poire en deux hier. À la suite de la demande de prolongation de l'injonction interdisant aux camionneurs de manifester, le juge a rendu une décision qui a l'heur de satisfaire autant le gouvernement que les routiers.

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Chacun a trouvé son compte hier à la suite de la décision du juge Bruno Bernard. En rendant son jugement sur la requête pour reconduire l'injonction interdisant aux camionneurs de manifester, le magistrat a donné, en quelque sorte, raison aux deux parties. Ainsi, à la suite de la requête de la procureure du gouvernement, les routiers ne peuvent toujours pas manifester sur les routes, et ce, jusqu'au 3 novembre. Toutefois, le juge a entendu les inquiétudes des syndicats qui estimaient excessive l'ordonnance faite aux policiers d'arrêter tout manifestant et de saisir tous les véhicules immobilisés sur le bord des routes.

Cela avait été dénoncé par la CSD comme «un premier pas vers un état policier». La CSN avait pour sa part estimé les moyens utilisés «pire que les mesures de guerre».

Le juge a donc entendu les différentes parties avant de rendre son jugement, qui semble avoir satisfait les deux parties. «La décision du juge est à la satisfaction des trois parties», a souligné Marie Vaillant, attachée de presse de la ministre de la Justice, Diane Goupil.

Le coordonnateur du contentieux à la CSN, François Lamoureux, a également exprimé son contentement à l'égard du jugement. «La procureure générale a modifié sa position en respectant les chartes des droits et libertés, et nous en sommes satisfaits.»

La nouvelle injonction a modifié son libellé. Plutôt que «d'ordonner», elle «autorise [maintenant] tout agent de la paix à faire le nécessaire pour assurer le respect, y compris par le recours à la force nécessaire, le tout conformément aux règles de droit».

«C'était pour nous un point fondamental pour accepter l'injonction de sauvegarde», a indiqué M^r Lamoureux. «Nous voulions être cohérents avec notre démarche, a expliqué Mme Vaillant. C'est pourquoi nous avons demandé le prolongement de l'injonction.»

Le juge a convoqué les parties de nouveau le 3 novembre pour que soit débattue plus à fond la question des camionneurs. «Nous verrons, après les discussions du forum, s'il y a lieu de débattre de la pertinence de l'injonction», a ajouté l'avocat de la CSN.

Ce point réglé, les camionneurs ont mis leurs moyens de pression de côté pour que les parties puissent préparer activement les travaux du Forum sur l'industrie du camionnage, qui devra débiter d'ici à la fin de la semaine.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les routiers n'auront pas le droit de manifester d'ici au 3 novembre, date à laquelle la question sera

Toutes les parties concernées, syndicats, gouvernement, patronat et compagnies de transport se rencontreront pour régler les irritants. «Nous nous pencherons particulièrement sur deux points», a avancé Esther Boily, porte-parole du ministre des transports, Guy Chevrette. «Il y a d'une part les longues heures de travail faites par les camionneurs. Il faudra voir comment on pourra assurer une sécurité certaine à la population. D'autre part, il y a la situation des «donneurs d'ouvrage», sur laquelle il faudra réfléchir. On regardera comment il serait possible d'améliorer les conditions de travail des camionneurs», a-t-elle indiqué.

Ses pourparlers viendront donc compléter les travaux de la Commission Bernier qui avait déposé un rapport au mois d'avril. «Certains points ont besoin d'être approfondis», a admis Mme Boily.

Le prochain mois devrait donc être réservé aux discussions. Après cela, il y aura rédaction d'un rapport sur les pourparlers. Cela devrait prendre environ deux semaines et viendra compléter le premier rapport publié par la commission. Un processus législatif sera alors enclenché, le cas échéant, pour modifier les lois entourant le camionnage indépendant.

Les camionneurs souhaitent pouvoir se syndiquer et négocier collectivement leurs conditions de travail.

Conférence sur l'environnement à Ottawa

Robert Kennedy Jr dénonce les «gros richards» pollueurs

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'environnement nord-américain est spolié par de «gros richards» qui se servent de leur poids politique pour refléter ces coûts cachés aux contribuables et aux générations futures, affirme Robert F. Kennedy Junior. M. Kennedy, le fils de l'ex-Attorney général américain Robert F. Kennedy, dit se battre pour sauver la nature parce qu'il croit que c'est à travers elle que Dieu communique avec les humains.

Prenant la parole hier à une conférence sur l'environnement, à Ottawa, M. Kennedy a comparé la pollution à un subsidie caché payé par la société tout entière, qui doit supporter les coûts de dépollution et de soins de santé.

«Les pires dommages environnementaux... ne sont pas l'oeuvre du marché libre, mais de la suspension des règles du marché libre (...) l'oeuvre de gros richards se servant de leur poids politique pour échapper à la discipline de l'économie de marché», a-t-il dit. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les cours d'eau et l'air sont propriété publique, mais les pol-

lueurs exploitent ces ressources à des coûts nettement inférieurs à leur valeur sur le marché, a-t-il poursuivi.

Selon lui, on estime qu'il en coûtera 20 milliards, au cours des 10 prochaines années, pour le nettoyage des déchets toxiques abandonnés par des compagnies minières américaines sur des terres appartenant au gouvernement fédéral américain.

«Qui doit nettoyer? Nous, les contribuables fédéraux. Cela, c'est un subsidie.» Le Canada compte lui aussi un nombre important de sites d'enfouissement toxiques abandonnés par des compagnies minières aujourd'hui fermées.

«Cela n'est pas le marché libre, a fait valoir M. Kennedy. Le marché libre dit que si vous introduisez un produit sur le marché, vous payez pour l'introduire, ce qui inclut les coûts du ramassage de vos déchets, une leçon que vous êtes censé apprendre à la maternelle.»

Le discours de M. Kennedy, qui s'exprimait rapidement et sans notes, a suscité une réaction mixte de ses auditeurs, dont une moitié se sont levés pour l'applaudir, les autres demeurant assis.

Crime organisé: la police réclame plus de moyens

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'Association canadienne des policiers et des policières estime que plus de ressources humaines et pécuniaires sont nécessaires pour lutter contre le crime organisé qui a pris le contrôle des champs de maïs pour faire pousser de la marijuana.

Selon Mike Niebudek, vice-président de l'association, le crime organisé tente actuellement de déstabiliser la société civile. Il y a deux ans, on s'en était pris à deux gardiens de prison québécois, en les assassinant, et maintenant on vise les politiciens, a-t-il expliqué hier.

Il a rappelé le cas du député bloquiste Yvan Loubier et de sa famille qui ont été placés sous la protection de la police à la suite de menaces de mort proférées contre eux. Le crime organisé punit ainsi le député parce qu'il a dénoncé la production illégale de la marijuana

na dans les champs de maïs. «Le gouvernement fédéral devrait prendre position immédiatement», a souligné M. Niebudek.

Toutefois, l'association des policiers, qui représente 30000 agents à la grandeur du Canada, n'est pas prête pour autant à appuyer la décriminalisation des drogues dites douces. On estime que cette mesure serait périlleuse pour le bien-être des jeunes.

NOTRE NOUVELLE COLLECTION
AUTOMNE-HIVER
EST ARRIVÉE!

Club 402-HOMME

À votre service depuis 20 ans

COSTUMES
importés d'Italie
au prix de gros

100% laine

Coupe exclusive
De 299 \$ à 499 \$
le costumeDu lundi au vendredi
De 9 h 30 à 18 h
Samedi de 10 h à 16 hTous les soirs après 18 h
sur rendez-vous seulement1118, rue Ste-Catherine O.,
Suite 200, Montréal

(514) 861-3636

LOGIQUES

Le guide des
professionnels
de réseauxINTERNET
TCP/IP
SIMPLIFIÉTCP/IP
SIMPLIFIÉ
Édition revue et mise à jour
Marc Blanchet
ISBN 2-89381-606-1 - 240 p.
24,95 \$

Les Éditions LOGIQUES inc.

En vente partout
Distribution exclusive: Québec-LivresBOUTIQUE
Enfants DeslongchampsVêtements pour
enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité

1007, RUE LAURIER OUEST

OUTREMONT

TÉL.: 274-2442

JOURNÉE D'AFFAIRES COMPLÈTE.
NUIT DE PASSION À LA MAISON.

Avec plus d'allers-retours et d'envolées sans escale vers les grandes villes du Québec que tout autre transporteur aérien, nous vous offrons tout le loisir de planifier le voyage d'affaires parfait.

Car la perfection, le soir venu, c'est de pouvoir retrouver la personne qu'on aime.

airNova
airAlliance

Journées d'affaires complètes à Montréal, Québec, Abitibi, Sept-Îles, Ottawa, Toronto, Moncton, Fredericton, Saint John, New York, Washington, et Boston.



ARCHIVES LE DEVOIR

À elle seule, la restauration de chaque mur de la Cité parlementaire engloutit une petite fortune.

OTTAWA

Pas de travaux dans la Cité parlementaire durant l'année 2000

La pause permettra de faire le point sur un projet en passe de devenir un monstrueux gouffre financier

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les travaux de restauration des immeubles de la colline parlementaire à Ottawa seront arrêtés dès le début novembre et pour la durée de l'an 2000, a déclaré au *Devoir* le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Alfonso Gagliano.

«*Nous en sommes à 200 millions dans les dépenses réalisées*», a-t-il précisé. Il s'agit de laisser les citoyens visiter librement la colline parlementaire, sans échafaudages, et de faire le point en même temps. Sous peu, un comité-conseil établira les plans à long terme et un nouvel échéancier.

«*On en est à la septième année de travaux. Il y a eu des imprévus. L'édifice de l'Ouest et l'édifice du Centre restent à restaurer, de même que la Bibliothèque*», a déclaré le ministre au cours d'un entretien téléphonique.

Pourtant, le coût des dépenses approuvées atteint 435 millions de dollars. Mais le Vérificateur général, Denis Désautels, a sonné la cloche dans son rapport annuel de décembre 1998. Il a alors annoncé que les dépenses sur les édifices de la colline parlementaire étaient en voie d'atteindre un chiffre faramineux, 1,4 milliard de dollars, si le rythme des travaux se poursuivait.

Pourtant, la décision initiale, prise en 1988, avait été «*engager un maximum de 200 millions de dollars sur une période de dix ans*». Sauf que ce montant a été dépensé et qu'on reste loin de l'objectif. La révision de 1992 avait porté le plan initial à hauteur de 483 millions sur une période de dix ans, des dépenses rapidement approuvées. Mais le Vérificateur général ne croyait plus à ces chiffres et il a sonné l'alarme voilà dix mois.

Alfonso Gagliano, lui, explique la chose ainsi: «*Il y a beaucoup d'options. On a affaire à des édifices centenaires; il y a la partie mécanique et les équipements modernes. On ajoute un passage souterrain. Vous savez, je suis là depuis 15 ans et il n'y avait pas le courrier électronique quand je suis arrivé, ni le multimédia. En plus, quand vous touchez à l'intérieur des édifices patrimoniaux, la facture monte vite. J'ai arrêté les travaux pour l'an 2000. Et en ce moment, les ingénieurs travaillent sur un plan à long terme pour des coûts plus réalistes.*»

Le gardien officiel

Le ministre Gagliano a le titre de «*gardien officiel des bâtiments et des terrains compris dans la Cité parlementaire*», selon le dernier document officiel à faire le point sur la question des coûts, intitulé *Préserver la Colline*.

La Cité parlementaire inclut dix bâtiments, à savoir l'édifice du Centre, l'édifice de l'Ouest, l'édifice de l'Est, la Bibliothèque du Parlement, l'édifice de la Confédération, l'immeuble de la Justice, l'édifice Wellington, l'édifice Victoria, l'édifice La Promenade, et depuis 1996, l'an-

cienne ambassade des États-Unis, acquise au coût de 4,5 millions.

Au fur et à mesure qu'on défonçait les murs, on trouvait de l'amiante; on l'a enlevée et cela a fait monter considérablement les coûts. Les travaux à l'édifice de l'Est et au tunnel qui relie l'édifice de l'Est à l'édifice du Centre ont coûté 19 millions. Puis, la construction d'un bâtiment de services souterrains à l'édifice du Centre a nécessité 45 millions. Il s'agit de préalables.

A lui seul, le projet de restauration de l'édifice de l'Ouest nécessite 100 millions, auxquels s'ajoutent 47 millions «*pour une structure provisoire*» qui servira à recevoir la Chambre des communes pendant la période de restauration de l'édifice du Centre. Mais la restauration du bâtiment principal n'est pas encore évaluée. Cet édifice avait brûlé en 1916 et a été reconstruit de 1916 à 1920.

A côté, la rénovation de la Bibliothèque nécessite des dépenses de 68 millions. Tout près, la façade sud de l'édifice du Centre a entraîné des débours de 19 millions.

Le vérificateur général adjoint, Shahid Minto, a prévenu les parlementaires dans son rapport en décembre 1998: «*Il faut de toute urgence un plan global à long terme et à jour pour restaurer et rénover la Cité parlementaire*». Il établissait, au moment de sa vérification, que 183,5 millions de dollars avaient été dépensés.

La tour de la Paix

Il ne nommait que quatre grands projets exécutés, à savoir la restauration de la tour de la Paix, de l'aile de l'édifice de l'Est datant de 1910, de la façade sud de l'édifice du Centre et de l'installation souterraine de l'édifice du Centre. Cela ne constitue pas le quart des travaux à réaliser, loin de là. On avait donc affaire à un gouffre financier.

Le vérificateur adjoint concluait: «*D'après les documents de travail des Travaux publics, le coût des projets approuvés et de ceux qui doivent encore être approuvés pourrait s'élever à environ 1,4 milliard de dollars.*»

Chose certaine, la restauration du Parlement de la rue Wellington se continuera durant une autre décennie avec des travaux très onéreux. Car la réparation de chaque mur coûte une fortune. Ainsi, le mur de la rue Wellington a nécessité cinq millions, le mur nord a coûté 3,2 millions et le mur Vaux a demandé un débours de quatre millions. Cela fait 12 millions pour trois murs. De même, l'éclairage de la Colline parlementaire a coûté 2,7 millions. Quant aux appareils d'éclairage et d'équipement, ils ont entraîné le versement de 6,2 millions. On en est à 20 millions seulement pour l'éclairage et trois murs d'enceinte.

Le ministre Gagliano attend le rapport de ses experts. Pour le moment, il conclut: «*D'ici novembre, on fait seulement des travaux de maçonnerie d'urgence.*»

Continuons à réduire la construction au noir.

L'industrie de la construction récolte aujourd'hui le fruit des efforts accomplis depuis plus de quatre ans dans le but de diminuer la construction au noir. Pour souligner ce progrès, l'ensemble de l'industrie de la construction du Québec tiendra une «*Journée au blanc*» le jeudi 21 octobre prochain.

La construction au blanc : nous y gagnons tous. C'est clair !

Une collaboration des associations patronales et syndicales et de la Commission de la construction du Québec.

LES ACTUALITÉS

Du calme !



GUILLERMO GRANJA REUTERS

VISIBLEMENT peu impressionné, un résident du village de Cotalo en Équateur continuait à traire ses vaches hier, malgré la fumée qui s'échappait du volcan Tungurahua derrière lui. Les autorités, qui craignent une éruption prochaine du volcan, ont lancé une «alerte orange». Tungurahua est situé à 5020 mètres au-dessus du niveau de la mer et est un des 31 volcans actifs du pays.

Le Bloc relance le débat sur le sang contaminé

Il demande l'indemnisation de tous les Canadiens ayant contracté l'hépatite C après une transfusion

ALEXANDRE SIROIS
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Bloc québécois a relancé hier la question du sang contaminé et a exhorté le gouvernement libéral à indemniser tous les Canadiens ayant contracté l'hépatite C à la suite d'une transfusion sanguine, sans égard à la date.

Actuellement seuls les Canadiens ayant contracté la maladie entre le 1^{er} janvier 1986 et le 1^{er} juillet 1990 peuvent être dédommages en vertu du programme d'indemnisation du gouvernement fédéral.

«Cette compensation, nous ne le dirons jamais assez, est une question d'honneur, de justice, d'équité et surtout de compassion», a déclaré en conférence de presse le porte-parole du Bloc en matière de Santé, Réal Ménard.

M. Ménard avait demandé hier la tenue d'un débat d'urgence sur la question, mais le vice-président de la Chambre des communes, Peter Milliken, a refusé. Il lui a plutôt suggéré de provoquer un tel débat lors de l'une des sept journées de la session parlementaire consacrées à l'opposition.

Le député bloquiste prévoit des moyens de pression supplémentaires au cours des prochaines semaines. Pour lui, il ne fait aucun doute qu'Ottawa doit indemniser les victimes sans égard à la date. Notamment parce que le gouvernement fédéral «en a les moyens» et qu'à l'époque, il «avait la responsabilité de l'approvisionnement en sang au Canada». Ce qui donne du poids à la démarche du Bloc

c'est qu'au cours de l'été, le Québec et l'Ontario ont accepté de dédommager les citoyens ayant été contaminés en dehors des dates fixées par Ottawa.

D'ailleurs, en août dernier, le ministre de la Santé du Québec Pauline Marois avait invité Ottawa à faire des efforts. Mme Marois a offert 80 millions aux victimes ayant contracté l'hépatite C hors des dates fixées, soit une compensation maximale de 10 000 \$ par personne.

M. Ménard indique qu'une contribution fédérale permettra d'augmenter l'offre. Il réclame d'Ottawa, pour un nombre de victimes estimé par les spécialistes à environ 20 000, le même type d'indemnisation que celle offerte par Québec.

En conférence de presse, M. Ménard était accompagné de la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec, Jennie Skene, du directeur général de la Société canadienne d'hépatologie, section Québec, Pierre Desmarais, et d'un jeune homme de 12 ans ayant contracté l'hépatite C par transfusion, Joey Haché.

«En tant qu'infirmières, on trouve inadmissible que des considérations autres qu'humanitaires soient sur la table actuellement», a affirmé Mme Skene, qui s'est jointe au Bloc afin de solliciter une «compensation juste et équitable» pour les personnes contaminées.

M. Desmarais a pour sa part expliqué avoir tenté en mai dernier de rencontrer le ministre fédéral de la Santé Allan Rock pour discuter du «transfert de budget des services de santé pour les personnes infectées par l'hépatite C». Or, M. Rock a refusé, prétextant un «horaire très chargé».

Droits de pêche, de chasse et de cueillette des autochtones

Début prometteur des pourparlers

Des pêcheurs blancs demandent à la Cour suprême de réentendre la cause Marshall

LE DEVOIR

Le rallye de discussions entre Ottawa et les leaders autochtones des Maritimes portant sur l'application du jugement de la Cour suprême, reconnaissant des droits de pêche, de chasse et de cueillette aux Premières Nations en vertu d'un traité de 1760, s'est entamé sur une bonne note hier.

Les représentants des 35 communautés de l'Atlantique se sont en effet dits satisfaits de leur rencontre «explo-

ratoire» de quatre heures avec le ministre des Affaires indiennes, Robert Nault, le ministre des Pêches, Herb Dhaliwal, ainsi que le nouveau médiateur dans le dossier, James MacKenzie. La rencontre a principalement permis d'établir le cadre de discussion pour l'avenir. Les leaders autochtones doivent retourner dans leur communauté respective pour en rapporter le déroulement avant que ne soit déterminée la suite des événements.

Les leaders autochtones veulent, à

court terme, clarifier la situation de la pêche commerciale dans les Maritimes, puis entendent élargir les discussions pour aborder les droits de chasse et de cueillette et analyser comment le jugement s'applique dans le reste du Canada.

Par ailleurs, un groupe de pêcheurs non autochtones de la Nouvelle Écosse s'est prévalu de l'article 51 (1) des règlements de la Cour suprême pour demander que soit réentendue la cause Marshall. Selon la West Nova Fi-

shermen's Coalition, le jugement de la Cour suprême cause des «incertitudes» et nuit à la planification de leurs activités. Ils demandent à la Cour qu'elle suspende son jugement jusqu'à ce qu'elle réentende l'appel. Cette requête risque fort d'être rejetée. Les réformistes demandent depuis la reprise des travaux que le ministre des Pêches fasse suspendre le jugement, ce qu'il a toujours refusé de faire. Hier était la date limite pour déposer une demande de suspension à la Cour.

Congrès national

La lutte contre la privatisation de l'eau, cheval de bataille du SCFP

2000 délégués débarquent à Montréal

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Quelque 2000 délégués du Syndicat canadien de la fonction publique, venus des quatre coins du Canada, se réunissent jusqu'à vendredi au Palais des Congrès de Montréal. Des 236 résolutions bien comptées au menu, se distingue tout de même un cheval de bataille principal: la lutte contre la privatisation de l'eau.

A leur arrivée à Montréal, tous les délégués se sont d'ailleurs vu remettre, parmi des piles de documents, une bouteille d'eau vide baptisée «Eau publique pure». Sur l'étiquette, on y invite les participants à la remplir à même le robinet. «L'eau embouteillée est chère et elle n'est pas meilleure que l'eau qui sort de nos robinets», peut-on lire dans le bulletin quotidien distribué aux personnes présentes.

Au-delà de la défense d'un bien collectif, le SCFP se croit surtout tenu d'intervenir pour préserver les emplois dans le monde municipal et pour éviter qu'ils ne passent du côté du secteur privé.

Parmi les autres résolutions à savoir québécoise, le SCFP devrait par ailleurs voter jeudi une résolution spéciale en appui aux cols bleus de Verdun, en grève depuis maintenant un an. Aussi attendue jeudi: une autre résolution, à rédiger, qui devrait récla-

mer du gouvernement fédéral une réglementation plus serrée dans le secteur aérien pris d'assaut par les visées d'Onex.

A quoi ressemble une salle remplie de 2000 syndiqués canadiens de la fonction publique? A sa première journée, hier, le congrès a parfois pris des allures de grand-messe. En matinée, une bonne vingtaine de minutes ont été consacrées à des chants plutôt mielleux, avec accompagnement à la guitare. Au micro, la présidente canadienne du SCFP, Judy Darcy, a ensuite ponctué son discours d'invocations à ses valeurs: «brothers and sisters». Et avant le dîner, Denis Maynard, secrétaire trésorier des cols bleus de Montréal a été accueilli en martyr et a reçu une chaleureuse ovation. La voix étranglée par le sanglot, obligé de prendre des pauses pour dominer son émotion, Denis Maynard a voulu remercier ses frères syndicaux pour leur appui pendant ses 29 jours d'emprisonnement, «pendant lesquels j'ai été privé de ma liberté d'action et de parole».

La popularité des cols bleus de Montréal à ce congrès tient à ce que le 13 septembre 1998, ils ont fait face aux policiers, défoncé les portes de l'Hôtel de Ville à l'aide d'une poutre et au fait que leurs leaders syndicaux en ont payé le prix, en prison.

Le projet Arrimage 2001

Écouter du rap pour ne pas décrocher

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Sur fond de rap, le Fonds Ville-Marie a lancé hier sa nouvelle stratégie pour contrer le décrochage scolaire: un disque compact de 11 chansons composées et interprétées par des anciens décrocheurs. Avec la musique, la filiale de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain espère ainsi toucher une corde sensible chez les jeunes pour en réveiller une autre, celle de l'espoir.

«Dans la région de Montréal, 31 % des jeunes ne finissent pas leur secondaire», a dit la présidente du Fonds Ville-Marie, Monette Malewski. Dans certains milieux défavorisés, ce taux s'élève à 50 %.

C'est dans cette optique, que la Chambre de commerce a décidé de créer le projet Arrimage 2001. Ce faisant, elle a ciblé deux quartiers aux prises avec de graves problèmes de pauvreté, soit Villeray-Parc Extension et Sud-Ouest. En produisant ce DC, l'organisme veut utiliser son contenu comme outil d'animation pour prévenir le décrochage scolaire. «Le but était de se rapprocher des jeunes et de les faire s'investir dans la lutte contre le décrochage», a indiqué Daniel Marineau, coordonnateur du Fonds Ville-Marie.

Depuis 1994, le Fonds Ville-Marie a participé à 18 projets touchant les jeunes et dépensé près de deux millions de dollars. Les revenus de l'or-

ganisme sans but lucratif proviennent essentiellement de Stationnement de Montréal inc., la firme privée qui gère le stationnement [les parcomètres, mais surtout leur contenu] depuis 1996.

Produit au coût de 12 000 \$ et imprimé à 2000 exemplaires, le disque *Paradoxe: Décroche... Raccroche!* compte 11 chansons originales, dont quatre rap et sept ballades. En tout, 40 jeunes en difficulté ont participé au projet.

«Je sens que mes messages sont écoutés. Ça a été un vrai trip avec mes amis», raconte Tarik Khatam, 21 ans, un des auteurs-compositeurs de l'album. Dans la foulée de ce projet, le jeune homme de Verdun a lui-même repris ses études et finira sa Ve secondaire en décembre. «Dans mes chansons, je donne mon expérience en exemple. J'ai lâché l'école pour fumer du pot avec ma gang et aujourd'hui je me rends compte que j'ai gaspillé trois ans de ma vie. C'est ce que je veux faire savoir aux autres jeunes en raphant. Être une sorte de Jésus du rap [rires].»

Même si le disque n'est pas en vente libre, les responsables du Fonds Ville-Marie n'écartent pas la possibilité de pousser plus loin le projet. Pour Michel Primeau, qui est travailleur de rue dans Verdun, ce disque revêt une symbolique importante. «Habituellement, on accorde des fonds à la répression et non pour aider les jeunes.»

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS PUBLICS

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

APPELS D'OFFRES

La présente publication ne constitue pas un avis d'appel d'offres. Les personnes désirant soumettre une offre doivent se référer aux avis d'appel d'offres diffusés par l'intermédiaire des tabillards électroniques CIEC ou MERX.

Québec (1)

Dossier 80773901
Réfection et étanchéité des dalles au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).
Garantie de soumission: 46 000 \$
Clôture: 99-10-26 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 80774201
Réfection de la toiture et du crépi au 461, rue Richelieu, Québec (Québec).
Clôture: 99-10-28 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 83016600
Entretien ménager (ISO 9003) au 5700, 4^e Avenue, Charlesbourg (Québec).
Garantie de soumission: 23 000 \$
Clôture: 99-11-09 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 83021000
Entretien ménager, kilomètre 135, Route 175, Réserve des Laurentides (Québec).
Garantie de soumission: 1 500 \$
Clôture: 99-11-04 à 15 h à Sainte-Foy.

Dossier 83244600
Aménagement au 300, boul. Jean-Lesage, Québec (Québec).
Garantie de soumission: 5 000 \$
Clôture: 99-11-04 à 15 h à Sainte-Foy.

Montréal (2)

Dossier 65605401
Remplacement de deux moteurs au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec).
Clôture: 99-11-02 à 15 h à Montréal.

Vente des documents: CIEC 1-800-482-2432 (construction) et MERX 1-800-964-6379 (biens et services).

Les documents de soumission peuvent être consultés aux associations de la construction régionales (projets de construction) et aux adresses suivantes:

(1) Bureau des soumissions, 1200, route de l'Église, bur. 3.01, Ste-Foy (Québec), G1V 4Z1, (418) 643-5484.
(2) Bureau des soumissions, 190, boul. Crémazie Est, 1^{er} étage, Montréal (Québec), H2P 1E2, (514) 873-5485, poste 5622.
(3) Direction régionale Mauricie - Centre-du-Québec, 100, rue Lavolette, 3^e, bur. 310, Trois-Rivières (Québec), G9A 5S9, (819) 371-6035.
(4) Direction régionale Outaouais, 170, rue de l'Hôtel-de-Ville, bur. 8400, Hull (Québec), (819) 772-3052.

L'ensemble des appels d'offres de la Société peuvent être consultés sur notre site Internet

Société immobilière du Québec
www.siq.gouv.qc.ca

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
Avis est donné que suite au décès de SYLVIO RICHER, du 6870 - 12^{ième} Avenue, Montréal, Québec, H1X 3B1, le 29 janvier 1999, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur, le 15 septembre 1999, et cet inventaire peut être consulté au bureau de Me Émile Descary, Notaire, 3374, Notre-Dame, Lachine, Québec, H8T 1W7, en conformité avec la Loi.
Donné ce 15 octobre 1999
JACQUES RICHER, liquidateur

DOMINIQUE RATELLE-PARENT
PRENEZ AVIS que Dominique Ratelle-Parent, domicilié au 5126A, Casgrain, Montréal, Québec, présentera au Directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de Dominic Darceuil.
Montréal, le 12 octobre 1999
LANGLOIS GAUDREAU, s.e.n.c.
Procureurs du requérant

AVIS DE CLOTURE D'INVENTAIRE
Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de feu Céline DUBUC, en son vivant domiciliée à

Larocque-Thimbault, France, 47340, survenu le 19 septembre 1998 en France, un inventaire des biens de la défunte a été fait par Roger DUBUC, Philippe Brière et Martin Brière respectivement liquidateur et légataires, devant Me Michèle Dubreuil, Notaire, le 26 août 1999. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés à l'adresse de Me Michèle Dubreuil, Notaire, sise au 560 Boulevard Jacques Bizard, suite 101, le Bizard, Québec, H9C 2H2. Donné ce 26^{ième} jour du mois d'août Mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999)
A l'ille Bizard

ROGER DUBUC
PHILIPPE BRIERE
MARTIN BRIERE



Ville de Pointe-Claire
Service des finances
Division des approvisionnement
451, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec) H9R 3J3

APPEL D'OFFRES

La Ville de Pointe-Claire demande des soumissions pour:
Le projet: P79911 Location de camions pour le transport de la neige du 1^{er} novembre 1999 au 15 avril 2000.

Option de renouvellement pour les saisons 2000 - 2001 et 2001 - 2002.

Informations: Service des travaux publics, 514-630-1230

Les documents de soumission peuvent être obtenus, au coût de 50,00 \$ (T.P.S. no: 122285620RT et T.V.Q. no:1006125456700004 incluses), payable en argent comptant ou par chèque visé, **non remboursables**, au nom de la Ville de Pointe-Claire, à compter du **mardi, le 19 octobre 1999** au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, au rez-de-chaussée, aux heures d'ouverture des bureaux, soit:

du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 16 h 30

La Ville de Pointe-Claire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucun frais d'aucune sorte envers les ou les soumissionnaires.

Les soumissions dans les enveloppes scellées fournies par la Ville de Pointe-Claire, seront reçues au comptoir du service des finances de l'hôtel de ville, jusqu'au mercredi, le 3 novembre 1999, 11h00, et seront ouvertes publiquement le même jour, 11h05 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Pointe-Claire (deuxième étage).

Transports Québec

Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Contrat n°: 3650-99-FE01 - Effectuer la conception et la préparation des plans et devis requis pour la réalisation des travaux de construction du nouveau pont de la route 169 au-dessus de la rivière Grande-Décharge à Alma, M.R.C. Lac-St-Jean-Est.

Réception des offres: salle des soumissions de Québec

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des offres: Québec, le mardi 2 novembre 1999, 15 h.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs possédant les qualifications requises, ayant un établissement dans les M.R.C. Le Domaine-du-Roy, Lac-Saint-Jean-Est, Maria-Chapdelaine, Le Fjord-du-Saguenay, et qui ont commandé une copie du dossier d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent; dans le cas d'un consortium, cette dernière exigence est considérée rencontrée si chacune des parties s'est procuré une copie du dossier d'appel d'offres.

Ne sera pas considérée une soumission présentée par un ex-employé du gouvernement ou d'un organisme public ayant bénéficié, depuis 1997, d'un programme de départs volontaires ou par une entreprise que cette personne contrôle directement ou indirectement ou par un autre tiers lorsque, dans ce dernier cas, l'un des principaux exécutants du contrat serait une telle personne.

Le ministère des Transports ne vend plus les dossiers d'appels d'offres, les fournisseurs doivent désormais les commander par l'entremise du système électronique MERX:

Téléphone: 1 800 964-6379 Courriel: merx@cebra.com

Les intéressés peuvent consulter les documents d'appel d'offres en s'adressant aux bureaux suivants:

QUÉBEC
Salle des soumissions
Ministère des Transports
700, boul. René-Lévesque Est
2^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y9
Tél.: (418) 644-8848

MONTRÉAL
Salle des soumissions
Ministère des Transports
Tour de la bourse
800, Place Victoria, 13^e étage
Case postale 395
Montréal (Québec) H4Z 1J2
Tél.: (514) 873-6061

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des offres reçues.

Le sous-ministre
André Trudeau

LE DEVOIR

POLITIQUE

Unité et intégrité du Canada

Guy Bertrand
veut la tenue
d'un référendum
pancanadienPIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

L'avocat Guy Bertrand demande à Jean Chrétien d'organiser un référendum pancanadien sur la volonté de maintenir l'unité et l'intégrité du pays.

Le président du mouvement «Citoyens de la Nation», dans une lettre adressée la semaine dernière au premier ministre et dont *Le Devoir* a obtenu copie, précise que ce référendum devrait poser la question suivante: «Voulez-vous que le Québec reste une province du Canada?»

L'avocat de Québec rappelle à M. Chrétien qu'il a non seulement l'obligation d'assurer le fonctionnement régulier des institutions supérieures du pays et la continuité de l'État en veillant au respect de la Constitution, mais qu'il doit aussi être le garant de l'unité et de l'intégrité du territoire du Canada. «Tous les Canadiens stipuleront, par ce référendum pancanadien, que le Canada a besoin du français comme condition fondamentale de son identité, car tous les Québécois et le fait français constituent le cœur même du Canada», écrit-il dans cette lettre datée du 16 octobre.

Sortir de la zone de turbulence

Selon M^r Bertrand, ce référendum pancanadien, exercice suprême de la démocratie, sortira le Canada de la zone de turbulence politique «qui gêne sa propulsion dans le firmament du 21^e siècle et l'empêche de prendre sa vitesse de croisière dans le troisième millénaire».

Il fait valoir que même si ce n'est pas fréquent, ce genre d'exercice démocratique existe ailleurs de façon périodique, comme aux États-Unis où les citoyens de l'État de Vermont renouvellent, tous les 100 ans, par référendum, leur adhésion et leur foi dans l'union.

La requête de M^r Bertrand a peu de chances d'être acceptée mais tout indique que si les Canadiens étaient consultés ils se prononceraient en faveur du maintien du Québec au sein de la fédération.

Dans le plus récent sondage qu'il a diffusé dans tout le pays, le Conseil pour l'unité canadienne a posé exactement la même question que suggère Guy Bertrand au premier ministre Chrétien: «Voulez-vous que le Québec demeure une province du Canada?» 60 % des répondants ont déclaré qu'ils voteraient Oui et 28 % ont dit qu'ils voteraient Non, tandis que 13 % ont préféré ne pas se prononcer.

La diversité culturelle à l'heure de la mondialisation

Le Québec et la France, même combat
Un groupe de travail franco-québécois appelle à la mobilisation

Le principe de la diversité culturelle, selon lequel la culture ne peut être soumise aux simples lois du marché et que l'État a le droit de la promouvoir, est à l'ordre du jour des prochaines négociations de l'OMC qui s'amorce à Seattle le 30 novembre prochain. Alors que l'Union européenne n'a pas réussi à faire consensus sur le sujet, un groupe de travail franco-québécois appelle à la mobilisation.

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le combat de la diversité culturelle, dans lequel sont liés le Québec et la France, ne saurait être mené dans les seules sphères des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) mais il doit mobiliser la société civile et, au premier chef, les milieux culturels.

«Il faut mobiliser la société civile» pour cet «enjeu grave» que représente la préservation de la diversité culturelle, a dit, hier, la coprésidente du Groupe de travail franco-québécois sur la diversité culturelle, Catherine Lalumière, députée au Parlement européen. Créé en décembre dernier lors de la visite du premier ministre français, Lionel Jospin, au Québec, ce groupe de travail s'est réuni, hier, pour la deuxième fois en présence, notamment, de la coprésidente québécoise du groupe, Marie Malavoy, de la ministre de la Culture et des Communications, Agnès Maltais, et de la ministre des Relations internationales, Louise Beaudoin. La première rencontre du groupe avait eu lieu à Paris en juillet.

Cette mobilisation de la société civile passera par une rencontre qui aura lieu au printemps 2000 et à laquelle participeront des représentants des milieux culturels français et québécois, a annoncé Mme Malavoy.

Position française

Le gouvernement français a adopté une position à la fois claire et ferme envers la préservation de la diversité culturelle. Le produit culturel, quel qu'il soit, ne peut être considéré comme une simple marchandise soumise à la seule loi du marché. Le Sommet de la Francophonie à Moncton avait également conduit à une prise de position semblable.

Lors de sa réunion d'hier, le groupe de travail a rencontré les porte-parole de la Coalition pour la diversité culturelle, un organisme québécois dans lequel se retrouvent les principales associations liées à la culture au Québec,



RENE MATHIEU LE DEVOIR

Louise Beaudoin, ministre québécoise des Relations internationales, Marie Malavoy, coprésidente québécoise du groupe de travail, Catherine Lalumière, députée au Parlement européen, et Agnès Maltais, ministre de la Culture et des Communications.

comme l'Association québécoise de l'industrie du disque, du spectacle et de la vidéo (ADISQ), l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec (ARRQ), l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) ou l'Union des artistes (UDA). La Coalition craint que les milieux culturels français, en prévision de la prochaine série de négociations de l'OMC qui s'amorce le 30 novembre prochain à Seattle, ne soient pas suffisamment mobilisés devant la menace qui pèse sur la clause actuelle d'«exception culturelle». Les milieux culturels français peuvent toutefois être d'une grande efficacité comme ils l'ont montré dans le débat sur l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), estime la Coalition.

Approches semblables

Mme Lalumière a fait état de «l'approche très semblable» du Québec et de la France à l'égard de la diversité culturelle. Elle a également reconnu les «fortes convergences» qui unissent la France et le Canada sur ce sujet. «Il est vrai que le Québec et la France sont peut-être parmi les pays les plus

sensibles à ces questions. Mais naturellement nous ne travaillons pas seuls et uniquement pour nous», a dit Mme Lalumière, soulignant que «le Québec travaille en étroite liaison avec l'ensemble du Canada, avec d'autres provinces canadiennes» tout comme la France le fait avec ses 14 partenaires européens.

Lors des prochaines négociations de l'OMC, l'Union européenne négociera pour l'ensemble des pays membres sur la base d'une position commune. Or, lors de la dernière réunion du 11 octobre, le maintien du principe d'exception culturelle, défendu par la France, et appuyé notamment par l'Allemagne, n'a pas fait consensus, se heurtant à l'opposition du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Mais pour Mme Lalumière, l'Union européenne réussira à aplanir ces divergences pour parvenir, d'ici le 30 novembre, à un consensus qui satisfera la France. «Ne dramatisons pas», a dit la députée européenne. «Il ne semble pas quand même que les divergences soient très profondes [...] Je crois que nous arriverons à un accord. Je ne suis pas trop inquiète; on trouvera une formule.»



Esther Morin

Marie Plourde

Marie-Louise Arsenault

Maryse Pagé

Franco Nuovo

Denis Niquette

Marc Gélindas

Paul Houde

On est toujours dans votre chemin

Que ce soit au départ ou à l'arrivée, vous êtes toujours en bonne compagnie avec l'équipe du 105.7

105.7
Rythme FM

• POLITIQUE •

Coalitions fédéralistes

Seul le Parti libéral peut battre le PQ, rétorque Charest à Bertrand

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Jean Charest pense que seul le Parti libéral du Québec peut battre le Parti québécois lors des prochaines élections au Québec. Répliquant à l'idée de Guy Bertrand de fonder un nouveau parti fédéraliste sur la scène provinciale, le chef du PLQ affirme que son parti demeure la seule solution valable pour les partisans du fédéralisme.

«Le Parti libéral offre une solution très solide par rapport [à celle] au gouvernement. Les gens intéressés par l'avenir du Québec savent qu'il faut une coalition pour battre le Parti québécois. C'est indiscutable. Il y a un endroit où cela est possible et c'est au Parti libéral du Québec.»

Par contre, M. Charest souligne que sa formation politique est une coalition qu'il souhaite, depuis son arrivée à Québec, la plus large possible. En ce sens, il a pratiquement lancé une invitation hier aux membres du mouve-

ment fondé par Guy Bertrand, Citoyens de la nation, à se joindre au Parti libéral.

«On s'est lancé dans une grande entreprise de renouvellement sur le plan des idées. On a fait amplement la démonstration de nos intentions des grands enjeux. [...] S'il y a un endroit où les gens sont les bienvenus pour débattre de nouvelles idées c'est chez nous.»

En entrevue au *Devoir* jeudi dernier, M. Charest avait indiqué qu'il n'avait de leçon à recevoir de personne pour ce qui est de la défense des intérêts du Québec. Quant aux attaques de Guy Bertrand sur son prétendu manque de leadership «fédéraliste», M. Charest les écarte du revers de la main, précisant que le «PLQ mène sa propre barque» en cherchant à s'ouvrir aux récriminations et aux besoins des Québécois, tout en tenant en compte des changements qui surviennent dans le reste du pays.

«L'avenir du Québec au Canada ne se déroulera pas

dans le même contexte qu'il y a 20 ans. Il y a un mouvement de changement au Canada et on va continuer de se brancher là-dessus.»

Finalement, le chef libéral n'a pas l'impression que l'ADQ de Mario Dumont, chez les plus nationalistes, et un éventuel nouveau parti souhaité par Guy Bertrand, chez les plus fédéralistes, puissent réussir à effriter les appuis au gouvernement Bouchard autant que le PLQ peut le faire.

En ce sens, dans le but de mieux faire connaître ses équipiers libéraux, M. Charest précise qu'il a l'intention de laisser davantage de marge de manœuvre aux députés libéraux lors de la reprise des travaux à l'Assemblée nationale aujourd'hui.

«Je trouve ça important que l'équipe puisse faire sa place dans la prochaine année dans tous les dossiers. C'est très important que les gens puissent connaître tout le talent que nous avons au Parti libéral.»

EN BREF

Emploi-Québec dans la ligne de mire du PLQ

Québec (PC) — Devenu le talon d'Achille du gouvernement Bouchard, Emploi-Québec sera dans la ligne de tir des libéraux de Jean Charest à la reprise des travaux parlementaires, aujourd'hui. Le «recentrage» imposé récemment par la ministre du Travail, Diane Lemieux, est une opération qui met en péril des dizaines d'organismes communautaires et qui chamboule la vie de ceux qui souhaitent sortir de l'aide sociale, ont soutenu les responsables libéraux de ce dossier, Nicole Loiselle, Claude Béchard et Pierre Marsan, en conférence de presse, à Québec, hier. Se demandant toujours «où est passé l'argent», ils pressent le vérificateur général de déclencher «une enquête élargie» sur l'utilisation des fonds destinés à la formation professionnelle. M. Marsan a affirmé s'être vu confier par des députés péquistes «qu'il y avait eu de l'argent prêté pour des fins d'hypothèques, prêté pour des bateaux, [de l'argent] qui avait été prêté pour différentes raisons qui, à notre avis, sont inacceptables». Le vérificateur Guy Breton leur a fait savoir qu'il jetterait un coup d'œil sur ce dossier. «La plus grande fraude que l'on ait vue, c'est d'avoir fraudé les idéaux de centaines de personnes qui étaient en cours de formation ou qui s'accrochaient à une bouée pour revenir sur le marché du travail. On a fraudé les idéaux et les rêves de ces gens-là», a déclaré le député Béchard.

Vol et date / Flight & Date / Flug & Datum

UN VOYAGE

Classe / Class / Klasse

GRATUIT!

Place / Seat / Sitz

VIVE L'ANGLETERRE!



Faites un aller-retour à Londres sur Air Canada entre le 16 octobre et le 10 décembre 1999, en service Super Affaires^{MD} ou en Service Hospitalité^{MD} plein tarif, et vous pourriez accumuler assez de milles Aéroplan^{MD} pour les échanger contre un billet-prime gratuit d'Air Canada pour l'Amérique du Nord. Détails, réservations et adhésion au programme Aéroplan au www.aircanada.ca ou appelez votre agent de voyages.

S'applique aux vols admissibles et directs aller-retour transatlantiques d'Air Canada achetés et parcourus dans la même classe de réservation, soit en service Super Affaires (tarif J) ou en Service Hospitalité plein tarif (tarif Y), entre le 16 octobre et le 10 décembre 1999. Les milles accumulés avec des surclassements du tarif Y au service Super Affaires (tarif C) sont les mêmes que pour l'offre de tarif Y. Les vols aller-retour en J accumulent assez de milles (total = milles de base + tous les milles-bonis) pour un billet-prime en Service Hospitalité sur un vol long-courrier en Amérique du Nord. Les vols aller-retour en Y/C (total = milles de base + tous les milles-bonis) accumulent assez de milles pour un billet-prime en Service Hospitalité sur un vol court-courrier en Amérique du Nord. Les milles-bonis seront versés à votre compte lorsque l'aller-retour ou deux segments simples transatlantiques auront été parcourus. Les taxes applicables et tous les autres frais liés aux billets-primes doivent être assumés par le passager. Toutes les autres conditions concernant les billets-primes Aéroplan et le statut de membre Aéroplan s'appliquent. L'offre ne s'adresse qu'aux résidents canadiens qui sont membres Aéroplan au moment du voyage. L'offre ne s'ajoute pas à d'autres promotions en vigueur.

AIR CANADA



MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

É D I T O R I A L

L'ADQ stagne

Un demi-million de Québécois ont voté pour ce parti aux dernières élections. Mais l'Action démocratique du Québec n'a pas réussi depuis un an à sortir de sa condition de tiers parti qui le restera longtemps. Présentement, l'ADQ stagne. Le stade suivant de la stagnation est souvent celui du déclin.

Au sortir de son conseil général, l'ADQ ressemble plus à une grosse association étudiante qui s'amuse sur Internet qu'à un mouvement politique porteur d'une vision originale de la société.

Il faut lire le contenu du site Internet de ce parti politique pour s'en convaincre. Sur la page d'accueil, la belle gueule de Mario Dumont vous invite à protester auprès du gouvernement à propos de l'un ou l'autre de trois sujets: les prêts et bourses, les clauses «orphelins» ou les frais champignons à l'université. Les trois sujets intéressent directement les jeunes, surtout les étudiants.

La page réservée à Mario Dumont commence par cette invitation: «Fais entendre ta voix au gouvernement.» Vous notez le tutoiement. On se croirait au café étudiant, man. C'est cool.

Cool comme dans la section du site Internet qui propose aux citoyens de protester contre les politiques gouvernementales ciblées par Mario Dumont et ses troupes, cette section se trouve sur la page intitulée «Je fait (sic) pression.»

Contre les clauses de disparité (dites «orphelins»), l'ADQ vous invite à faire un choix parmi les options suivantes: «Je suis déçu», «J'ai mon voyage» ou «Je suis en...»...en perte d'inspiration, comme à l'Action démocratique.

Au lendemain de son colloque de fin de semaine, l'ADQ a l'air davantage d'un groupe de pression parmi d'autres que d'un parti politique désireux et capable d'exercer le pouvoir.

Tout cela est un peu dommage pour ceux qui avaient mis leur confiance dans une formation qui se présentait comme une solution de rechange. Dommage aussi parce que l'action parlementaire de son chef n'est pas dénuée d'intérêt. Il sait forcer les deux autres partis à se prononcer sur des sujets oubliés. D'ailleurs, nous souhaitons, en cette page, avant les élections, que le nombre de députés adéquistes augmente afin de favoriser des débats parlementaires moins polarisés et plus constructifs.

Et l'ADQ est le parti qui, pour le moment, dans l'arène politique québécoise, a développé la position la mieux articulée sur la réforme de notre système électoral.

Cependant, outre ce champ de la réforme électorale où le parti excelle au point où un ancien conseiller de René Lévesque, André Larocque, voit en Mario Dumont un fils spirituel du fondateur du Parti québécois, l'ADQ n'est porteuse d'aucune vision mobilisatrice.

D'ailleurs, malgré sa popularité aux dernières élections, ce parti n'est pas parvenu à recruter plus de 10 000 membres. L'ADQ n'a pas su démontrer qu'elle était autre chose qu'une voie de garage conjoncturelle.

Il faut constater aussi que Mario Dumont ne parvient pas à s'entourer de figures publiques d'envergure. C'est encore le parti d'un seul homme. Le parti d'un jeune homme bien élevé et que toutes les mères aimeraient avoir comme fils, pour reprendre un cliché. D'un jeune homme qui déjà se fait vieux, toutefois, lorsque l'on mesure l'âge à l'aune de la durée de vie en politique.

Après tout, il y a déjà huit ans que Mario Dumont se trouve à l'avant-scène de l'actualité politique québécoise, propulsé par le rapport Allaire dès 1991 sous les feux de la rampe. L'avantage que lui conférerait sa jeunesse, il est en train de le perdre par l'usure.

L'ADQ ne deviendra convaincante et susceptible de remplacer l'un des deux autres partis dans le système partisan que le jour où elle mettra de l'avant, outre certaines réformes ou certaines critiques, un projet mobilisateur, et qu'elle aura su recruter autour de ce projet d'autres figures publiques crédibles.

mvenne@ledevoir.ca

Un nouveau patron à Radio-Canada

Ce n'est pas trop tôt. Après un intérim de plusieurs mois, le premier ministre Jean Chrétien vient de confier à Robert Rabinovitch la tâche de diriger Radio-Canada—CBC. Cette décision écarte le vice-président James McCoubrey qui espérait consolider le travail qu'il effectue depuis l'été à titre intérimaire.

Le nouveau patron de Radio-Canada, un Montréalais qui a derrière lui une longue expérience à la fois comme fonctionnaire fédéral et homme d'affaires, n'aura pas trop de tous ses talents pour accomplir la tâche colossale qu'il attend. Au cours des cinq dernières années, non seulement la société d'État a-t-elle subi des compressions magistrales mais elle a été forcée, dans un contexte de concurrence féroce et de fragmentation des auditoires, de repenser sa raison d'être. Et comme si ces défis ne suffisaient pas, Radio-Canada a également eu à subir la tiédeur d'un premier ministre peu empressé, et cela est une euphémisme, à soutenir la société d'État dont il ne prise pas toujours la couverture politique.

Sous le règne précédent, le président Perrin Beatty avait eu toutes les misères du monde à tenir tête à un conseil d'administration dont les membres furent nommés au fil des ans par les libéraux et dont la présidente, Guylaine Saucier, avait l'oreille du premier ministre. Mais hier, en choisissant un ancien sous-ministre des Communications, M. Chrétien n'a pas opté pour le candidat de Mme Saucier. Et comme le nouveau président n'est pas homme à se laisser manger la laine sur le dos, un sain rééquilibrage des pouvoirs au sein de la société est à prévoir.

Le partage des pouvoirs entre le conseil d'administration et le président de la Société a pris une nouvelle tournure en 1989 lorsque le premier ministre a confié la présidence de la Société à Patrick Watson et la présidence du conseil d'administration à Gérard Veilleux, dans le but d'éviter que des présidents ne deviennent trop forts, comme cela avait été le cas auparavant sous Pierre Juneau. Mais M. Veilleux ne fit qu'une bouchée de son collègue Watson et le conseil d'administration en fut pour longtemps renforcé. Il faut souhaiter que M. Rabinovitch redonne à sa fonction le poids qu'elle mérite. Car il y a trop longtemps que les employés de Radio-Canada n'ont eu de véritable porte-parole sachant défendre la cause de la radio et de la télévision publiques au pays.

Avec l'arrivée d'un nouveau président, les cadres de la société d'État pourront cesser de gérer à la petite semaine, mode qui ne convient pas à une entreprise dont les productions majeures apparaissent à l'écran entre trois et cinq ans après leur mise en chantier. À Toronto, le secteur anglais devra décider s'il poursuit la canadienisation de ses ondes qui lui permet de se distinguer de ses concurrents canadiens et américains mais qui le relègue au sous-sol en matière de cotes d'écoute. Le secteur français attend pour sa part de savoir si le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) acceptera enfin son réseau des arts.

Plus globalement, ce même CRTC précisera dans quelques semaines l'accueil qu'il réserve aux projets que caressait son prédécesseur pour Radio-Canada, soit la consolidation d'une chaîne généraliste mais aussi la multiplication de chaînes spécialisées. M. Rabinovitch aura alors une bonne idée de l'environnement dans lequel il devra évoluer, lequel fut trop souvent hostile à Radio-Canada au cours des dix dernières années.



Michel Venne

L'ACTION DÉMOCRATIQUE DU Q..WEB...EC



Le beurre et l'argent du beurre

Le gouvernement québécois étudie présentement la question de la taxation foncière des biens religieux, particulièrement ceux à caractère spéculatif.

Les contribuables devraient rappeler au gouvernement qu'il octroie déjà 40 millions de dollars en subventions à la rénovation de bâtiments religieux, dont la moitié de ce montant servirait à la transformation de bâtiments religieux à d'autres fins (par exemple commerciales), tel que le stipule le budget Landry.

Ainsi, le clergé catholique peut faire rénover et transformer ses bâtiments à même nos impôts. De plus, certains de ces bâtiments apporteront une autre source de revenus, étant loués à des maisons ou bureaux d'affaires. Les anglophones appellent cela une situation *win-win*. Le clergé encaisse en effet des deux côtés et s'enrichit! Voilà donc, l'une des façons dont le clergé s'enrichit sur le dos du peuple par l'entremise de nos impôts!

Les gens des églises chrétiennes autres que catholiques (par exemple évangéliques) paient déjà une dime à leur église. Or le gouvernement leur en fait payer indirectement une deuxième à même nos impôts pour la rénovation de temples catholiques alors qu'ils n'appartiennent pas à cette confession. Injustice criante!

Il est urgent que le gouvernement comprenne enfin les impératifs d'une saine laïcité (séparation

Église-État) et qu'il cesse au plus tôt ces complicités d'enrichissement d'un clergé sur notre dos...

Michel Gaudette

Trois-Rivières, 4 octobre 1999

Les conditions gagnantes

Dans les actuelles négociations avec le secteur public, Lucien Bouchard est en train d'établir les conditions gagnantes... pour lui et son gouvernement, contre ses employés et contre la population.

La première partie a été jouée contre les infirmières; celles-ci sont allées seules au front sur un coup de tête, en uniforme, affronter directement le des gros canons du gouvernement; ce gouvernement a été jusqu'à faire voter une loi pour rendre illégale une grève illégale!

La seconde partie a été lancée par des chefs syndicaux qui, sans mandat, ont annoncé une grève qui ne se tiendra pas. Des chefs sans armée! D'autre part, voilà la cavalerie de la SQ qui arrive, uniforme jusqu'au cou et arme au cul, dans une manifestation politique, et déculotte les vrais manifestants. La population ne peut plus voir les vraies demandes des vrais employés qui gagnent à peine le seuil de pauvreté en travaillant pour les citoyens du Québec.

Vraiment, Lucien Bouchard a établi les conditions budgétaires gagnantes. Son déficit zéro, c'est terminé. Maintenant, il fait des surplus, peut-être plus d'un milliard dès cette année, selon les analystes antisindicaux. Possiblement doubler ou tri-

pler les baisses d'impôts sur le dos de ses employés. Qui profite des baisses d'impôt? L'assisté social? Le travailleur au salaire minimum qui n'augmente pas? Les travailleurs précaires? Les jeunes victimes des clauses de disparité?

Bernard Gagné

Saint-Denis-de-Brompton, 29 septembre 1999

Jouer du tambour

Le Nobel à Günter Grass. C'est l'occasion belle pour les Québécois de réfléchir à l'enfant qui ne veut pas grandir. Celui qui se veut demi-libre, autonome un peu, seulement pour certaines choses. Je laisse à plus fort que moi, aux fidèles de la famille royale, le soin de me garder en tutelle. À eux l'armée, à moi la culture, à eux les banques, à moi la langue, à eux l'argent, à moi l'éducation, à eux l'armée, à moi la religion, à eux les relations extérieures, à moi les paroisses, à eux les douanes, à moi les bingos. Oui, papa, je ferai comme si j'étais grand mais en-dedans j'ai l'intention de rester petit le plus longtemps possible. Il faut relire aussi le Grass des essais de critique: *Comment le dire aux enfants*, entre autres. Bien au chaud, ne pas agir... comme le font plusieurs de nos bateleurs rabatteurs. Le rabatteur cherche des clients pour les vendeurs, ce que font nos politiciens, souvent. Jouer du tambour.

Gilles Derome

Laval, 1^{er} octobre 1999

LIBRE OPINION

Pour une école moderne et ouverte

DIANE DE COURCY, STÉPHANE DESCHÈNES, FRANCINE GAGNÉ, NORMA GAONA, KENNETH GEORGE, AFIFA MAANINOU, LOUISE MAINVILLE, JACQUELINE MONTPETIT, PAUL TROTTIER, GUILLAUME VAILLANCOURT

Commissaires du MEMO

JEAN BARIBEAU, DANIEL BÉLANGER, MICHEL DE SILVA, JOANEST JEAN-MARIE, YVES PAQUETTE, JOHANNE PRÉVOST

Bureau de direction du MEMO

Depuis 1987, le Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO) travaille à moderniser un système d'éducation qui continue de perpétuer un certain nombre d'iniquités entre les citoyens, même après l'abrogation de l'article 93 de la Constitution canadienne qui garantissait des privilèges confessionnels aux catholiques et aux protestants.

L'organisation actuelle, qui oblige les écoles publiques à s'identifier en fonction d'une appartenance religieuse et à se déclarer catholiques, protestantes ou neutres, est, en soi, un archaïsme. Plus encore, en continuant de permettre que seules deux religions puissent enseigner leur culte dans les écoles, le gouvernement se met lui-même en infraction par rapport à une Charte des droits que tous les Québécois reconnaissent comme l'un des plus puissants outils de gestion des équilibres sociaux.

Le MEMO postule que l'État n'a pas à être responsable de la transmission des cultes religieux, quels qu'ils soient. L'éducation religieuse est une affaire privée qui doit être prise en charge par la famille et les communautés religieuses, et non par une école publique qui se veut le creuset d'une société partageant un certain nombre de valeurs communes, dont la liberté de pratiquer la religion de son choix ou de n'en pratiquer aucune.

Nous croyons que les Québécois, qu'ils aient ou non des enfants d'âge scolaire, veulent que l'école transmette aux générations futures les valeurs de justice, de partage, de compassion, de respect et de solidarité. C'est exactement ce que propose le rapport Proulx, tout en distinguant les responsabilités de l'Église et celles de l'État, dans le respect du

principe d'égalité cher à tous les citoyens.

L'enseignement culturel des religions qui y est proposé permettra aussi aux élèves d'acquérir des connaissances de base sur les différents cultes pratiqués dans le monde et de mieux comprendre les préceptes, la vision et l'influence des grandes religions qui ont façonné les nations.

Soyons clairs, à partir du moment où l'on convient de donner plein effet au principe d'égalité, trois choix sont possibles. Bien qu'également satisfaisantes au plan conceptuel, ces options s'avèrent fort inégales lorsqu'on se penche sur leur application concrète.

La première voie consiste à offrir les mêmes privilèges à tout le monde, c'est-à-dire dispenser et payer l'enseignement religieux des quelque 110 religions différentes pratiquées au Québec. En plus des problèmes de coût et d'organisation, cette approche soulève la question d'établir qui sera appelé à trancher, et comment. Sur quelle base établirons-nous que telle religion mérite que l'État s'en fasse le prosélyte et pas telle autre? Accepterions-nous que le gouvernement s'érige en juge de ce que sont les bonnes et les moins bonnes religions, celles qu'on enseigne, ou pas, à l'école?

La deuxième option, souvent jugée comme un compromis acceptable, offrirait ce privilège à toutes les religions, dans la mesure où le nombre le justifie. Pour séduisante et généreuse qu'elle apparaisse à première vue, cette hypothèse cache de profondes injustices. En effet, toutes les appartenances religieuses ne sont pas également distribuées dans les écoles. On peut présumer qu'un élève musulman n'aura pas le même accès à l'enseignement de sa foi selon qu'il habite Montréal ou Chicoutimi, par exemple. Même à Montréal, où se retrouve la plus grande densité pluri-religieuse, l'égalité demeure un défi.

Examinons l'exemple concret de l'école primaire Les Enfants du monde, située dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, où 60 % des élèves ne sont pas catholiques. En limitant l'enseignement religieux aux grandes religions et en tenant compte des groupes d'âge et de la taille des groupes constitués, l'école devrait organiser 18 groupes d'enseignement religieux différents. Cela répondrait aux besoins des élèves catholiques, orthodoxes, musulmans et sans appartenance religieuse. Toutefois, les élèves de religions bouddhiste, hindouiste, juive et protestante ne se-

raient pas desservis, faute d'un nombre suffisant.

Les problèmes d'organisation apparaissent d'emblée: disponibilité des locaux, organisation des horaires des élèves, disponibilité et formation des enseignants spécialistes, organisation de leur tâche, sans parler des coûts supplémentaires. Certes, on peut envisager de transporter les élèves pour créer la densité requise. C'est une option qui ne résiste pas à l'analyse. En région, les distances constituent un frein majeur; à Montréal, c'est la diversité même qui pose problème. Dans les deux cas, il faudrait accepter de déraciner l'élève de son milieu. Cela conduit à la constitution de ghettos, ce qui ne va certainement pas dans le sens d'une politique d'intégration.

Cette avenue, bien qu'attrayante pour ceux qui s'accrochent à l'enseignement religieux, n'est pas viable. Reste l'option qui veut que l'État, puisque ce n'est pas sa responsabilité, laisse les communautés assumer la transmission de la foi et s'en tienne à l'enseignement culturel des religions. Nous sommes favorables à ce que cet enseignement soit obligatoire pour tous. L'important est que les écoles deviennent indépendantes d'une confession religieuse ou de l'autre. Bien plus, nous souhaitons que la tradition chrétienne et occupe une place prépondérante, du fait de son importance dans l'histoire et la culture québécoises. Nous croyons essentiel que cet héritage soit partagé.

Comme pour d'autres questions débattues dans une société pluraliste, il faudra bien en arriver à un pacte social. Sans renoncer à son devoir de neutralité, l'école publique peut apporter sa contribution en mettant ses locaux à la disposition des confessions religieuses, en dehors des heures de classe, pour qu'elles y organisent et dispensent elles-mêmes et à leurs frais l'enseignement religieux confessionnel aux enfants qui le désirent. C'est un accommodement raisonnable. D'autres modalités peuvent aussi être trouvées. Il appartiendra à chaque milieu de déterminer celles qui lui conviennent. Pour y parvenir, il faudra lever l'ambiguïté actuelle et dissocier la transmission des connaissances religieuses de la transmission de la foi proprement dite. Si la première relève de la mission de l'école, la seconde ne peut qu'appartenir aux communautés elles-mêmes.

C'est donc cette option, celle du rapport Proulx, que défendra le Mouvement pour une école moderne et ouverte devant les membres de la Commission parlementaire sur la place de la religion à l'école.

IDÉES

PAKISTAN

Les militaires comme arbitres du jeu politique

Le coup d'État du 13 octobre ne sera pas le dernier si la communauté internationale ne le dénonce pas énergiquement

HOUGHANG HASSAN-YARI, Professeur au Collège militaire royal du Canada et directeur de recherche à la Chaire Télélobe™ Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques à l'Université de Québec à Montréal.

Le coup d'État militaire du 13 octobre 1999 a mis fin, du moins momentanément, à un tortueux exercice démocratique au Pakistan. Le premier ministre Nawaz Sharif, certains membres de son cabinet, quelques militaires et responsables régionaux proches de lui sont arrêtés et doivent maintenant répondre à différentes accusations criminelles, une fois l'ordre militaire établi. Depuis la séparation du Pakistan de l'Inde et son indépendance, en 1947, les militaires ont conduit pendant un quart de siècle la destinée de ce pays. Quelles seront les conséquences du récent coup d'État pour le Pakistan et les pays voisins ?

Contexte mouvementé

Le coup d'État, qui intervient à peine deux ans et demi après la victoire électorale de Nawaz Sharif sur Benazir Bhutto, se produit dans un contexte particulièrement mouvementé de la vie de la République islamique. Entraîné par l'Inde, son voisin-ennemi, dans une course aux armements, Islamabad est officiellement entré dans le club privilégié des puissances nucléaires. D'autre part, l'incursion conjointe des indépendantistes et de certains éléments de l'armée pakistanaise au Cachemire occupé par l'Inde s'est soldée par des confrontations des forces des deux puissances nucléaires asiatiques pendant plusieurs mois, récemment. La pression américaine sur Nawaz Sharif a finalement forcé ce dernier à retirer les soldats pakistanaise du Cachemire indien. Ce repli humiliant a aggravé les rapports déjà difficiles du premier ministre avec les éléments les plus nationalistes des forces armées. Ni les militaires ni les partis et mouvements islamistes pakistanaise n'ont pardonné la «subordination» de leur gouvernement à la volonté de Washington.

Par ailleurs, le glissement graduel récent de la politique d'Islamabad envers les



Le général Parviz Mosharrarf, commandant des putschistes, s'adressant à la nation.

Talibans en Afghanistan est une autre source de tension dans les relations civiles-militaires au Pakistan. M. Sharif a exigé que les Talibans cessent de former des terroristes qui, de retour au Pakistan, recourraient à l'assassinat politique, ethnique et religieux, plongeant le pays dans l'anarchie et l'instabilité. En fait, le général Parviz Mosharrarf, commandant des putschistes, démis de ses fonctions militaires par N. Sharif seulement quelques heures avant le coup d'État, a évoqué l'anarchie et l'atteinte à la sécurité nationale pour justifier l'intervention de l'armée.

Système tribal

Le système politique pakistanaise est profondément tribal. L'allégeance va d'abord aux chefs de tribus et aux clans qu'un gouvernement élu démocratiquement. Le pays est divisé sur ces bases fragiles ce qui rend l'institutionnalisation des

normes démocratiques extrêmement difficile, sinon impossible. Il y a là une faiblesse structurelle que les militaires, encore beaucoup moins légitimes que le gouvernement qu'ils viennent de renverser, ne peuvent pas corriger. La démocratie a besoin d'être en place pendant une longue période, sans être importunée par les militaires. Dans ce contexte, les politiques d'austérité imposées par le FMI, tout comme les sanctions américaines à la suite de l'essai nucléaire du Pakistan, sont directement liées à la détérioration de la situation économique de ce pays. Si l'on ajoute à cela une forte dose de corruption, le mélange devient mortel. Tout cela ne doit pas masquer la prétention des militaires, y compris M. Mosharrarf, d'être les seuls garants de la stabilité du pays, se réservant le «droit» d'intervenir quand la sécurité de l'État et de la nation est menacée. C'est le prétexte que les militaires turcs utilisent

chaque fois que leur rôle privilégié est remis en question par un gouvernement. Le coup d'État du 13 octobre au Pakistan ne sera pas le dernier si la communauté internationale ne le dénonce pas énergiquement. Les militaires continueront de s'arroger le rôle d'arbitre du jeu politique.

Position stratégique

Et les conséquences ? Le Pakistan occupe une position stratégique intéressante en Asie. Le facteur nucléaire vient renforcer l'importance de la sécurité dans la région. L'éclatement d'un conflit militaire sérieux avec l'Inde est néanmoins, aujourd'hui, une hypothèse très lointaine et irréaliste. L'Inde se trouvera mieux si elle ne provoque pas les militaires pakistanaise dont la majorité pourrait se satisfaire d'une reprise des hostilités suspendues avec le Cachemire afin de retrouver l'honneur perdu. Une approche prudente de la part de Delhi apaisera la tension dans les relations bilatérales.

Enfin, tout changement significatif au Pakistan aura des retombées directes sur la situation en Afghanistan. Les militaires putschistes qui justifient leur coup, entre autres, à cause de l'instabilité dans le pays doivent mettre fin à leurs agissements dans les affaires afghanes et cesser d'appuyer la force obscurantiste des Talibans. Le coup d'État affecte également les relations du Pakistan avec l'Iran, les républiques de l'Asie centrale, la Chine, les États-Unis et d'autres pays. Plus l'incertitude se prolonge, plus difficile sera la récupération pakistanaise. Maintenant qu'ils ont le pouvoir, les militaires ont deux options: dissoudre le parlement et constituer un gouvernement militaire ou remettre le pouvoir aux civils. Dans la première hypothèse, ils ne peuvent pas faire mieux que leurs collègues avant eux. Dans la deuxième éventualité, plus plausible, car moins coûteuse pour leur prestige à l'intérieur et sur la scène internationale, ils remettront l'apparence du pouvoir à un nouveau gouvernement élu démocratiquement, mais sans cesser de dicter leurs attentes, quoique plus discrètement, aux civils. Quoi qu'il arrive, les militaires sont là à demeure et ils manipuleront les politiques tant et aussi longtemps que le conflit avec l'Inde continuera, que l'Afghanistan restera déchiré et, surtout, que la société civile pakistanaise restera faible et fragile.



Chantal Hébert

L'humeur canadienne et la soif de vision

La «visionniste» aigüe fait des ravages sur la colline parlementaire

On a beaucoup reproché, surtout en anglais et souvent sous des plumes sympathiques au gouvernement libéral, au premier ministre Jean Chrétien de manquer de vision à l'occasion du discours du Trône de mardi dernier.

La «visionniste» aigüe fait actuellement des ravages sur la colline parlementaire fédérale. Personne ne peut définir au juste à quelle vision on est en droit de s'attendre du premier ministre actuel mais tout le monde semble se faire fort de la reconnaître si jamais elle pointait le bout de son nez.

En attendant, l'amorce d'une politique pour l'enfance, le retour en force du dossier de l'environnement, la perspective de baisses d'impôt ne sont apparemment pas à la hauteur de la commande collective.

De Mulroney à Manning

Par comparaison, on ne pouvait certes pas faire le reproche de manquer de vision au chef réformiste Preston Manning mercredi alors que, dans un discours magistral d'une centaine de minutes aux Communes, il émettait ses vœux sur son Canada de demain.

Pour résumer, un gouvernement Manning serait tout autant radical dans sa volonté de balaier la moralité des Canadiens à l'image de la sienne — en légiférant par exemple sur les droits du fœtus et en limitant l'activisme des juges — que dans son intention de ne pas se mêler des choix culturels et sociaux de ses concitoyens en cessant de jouer un rôle majeur dans ces secteurs.

De mémoire, le dernier discours d'une telle envergure à avoir été entendu aux Communes avait été livré par Lucien Bouchard à l'occasion de son départ d'Ottawa pour Québec. Lui non plus n'était pas en panne de vision puisqu'il rêvait de remodeler le Canada à l'image d'un Québec souverain qui traite d'égal à égal avec la fédération qu'il a quittée.

En Ontario, la vision de Mike Harris s'appelle la Révolution du bon sens et elle est en voie de transformer profondément les rapports de force dans le cœur économique du Canada.

À Montréal, le projet d'une ville où il est devenu la vision du maire Pierre Bourque.

Dans le passé récent, le libre-échange canado-américain et la réconciliation du Canada et du Québec sont les deux grandes marques de commerce auxquelles on reconnaît la vision de Brian Mulroney.

Et hier, un des premiers ministres les plus visionnaires que le Canada ait eu célébrait son quatre-vingtième anniversaire. Pour le meilleur ou pour le pire selon la perspective des uns et des autres, Pierre Trudeau a profondément transformé le Canada.

La vision ne court pas les rues

Que faut-il retenir de cette énumération? D'abord, que la vision en politique est l'apanage de ceux qui veulent faire de grands bouleversements. Elle ne court pas nécessairement les rues. Ensuite, que les projets visionnaires sont ceux qui suscitent les plus grandes résistances.

Ainsi, Preston Manning est un des politiciens les moins en vogue au Canada. À la tête d'un parti plafonné dans ses appuis, il a tenté en vain d'arrondir les coins de sa vision depuis 1997.

Avec son prédécesseur néo-démocrate Bob Rae, qui avait lui aussi à sa façon prétendu révolutionner l'Ontario, Mike Harris est un des rares premiers ministres ontariens à soulever une forte animosité chez des milliers de ses concitoyens.

Malgré ses talents, Lucien Bouchard n'a pas réussi à convaincre une pluralité de Québécois de voter pour lui plutôt que pour son principal adversaire aux dernières élections.

S'accommoder de l'ordre établi

Le projet du maire Pierre Bourque épouvante autant de gens qu'il en séduit. Brian Mulroney est conspué à vie dans plusieurs milieux canadiens, les uns l'accusant d'avoir vendu le Canada aux Américains, les autres de l'avoir trahi en tentant de réintégrer le Québec nationaliste dans le giron fédératif. Pierre Trudeau, comme on l'a encore constaté à l'occasion de cet anniversaire, compte des légions d'admirateurs ailleurs au Canada, mais pas un seul personnage d'envergure pour reprendre son flambeau au Québec. Jean Chrétien a subi le rصاص de l'après-Trudeau et, plus tard, a profité du même phénomène à l'endroit des politiques de Brian Mulroney pour se hisser au pouvoir.

Il n'a jamais prétendu être un premier ministre de grandes marées. Au contraire, il s'est toujours fait une vertu de s'accommoder de l'ordre établi, se contentant de lui apporter des retouches à l'occasion. Son absence d'intérêt pour la chose constitutionnelle est à cette image tout comme sa décision de ne pas toucher aux principaux pans de l'héritage conservateur. Il n'y a rien de nouveau dans tout cela. Que penser alors du vent de déception que son discours du trône de mardi a suscité? Et bien, peut-être, qu'après s'être reposé de l'ouragan Mulroney, un certain Canada commence à s'ennuyer de se faire brasser la cage et à se laisser des charmes reposants mais sans surprise de Jean Chrétien...

4 octobre 1999

Langue d'usage public

L'ILUP, une mesure indispensable

PAUL BERNARD ET JEAN RENAUD

Professeurs de sociologie Université de Montréal

Charles Castonguay attaque féroce, dans les pages du *Devoir* (24 et 25 septembre), l'indice de langue d'usage public (ILUP) que vient de publier le Conseil de la langue française. Nous avons tous deux été impliqués, à diverses étapes, dans la construction de l'ILUP et nous croyons, contrairement à lui, que cet indice peut apporter un éclairage utile dans le débat linguistique québécois. Nous délaisserons les sentiers de l'invective, qu'il fréquente volontiers, pour nous en tenir à une discussion de la nécessité, du potentiel et de la difficulté de la mesure de cette notion fondamentale.

La question de la place du français comme langue d'usage public est cruciale. En premier lieu, c'est la vie publique que vise la Charte de la langue française, et non pas la sphère de la vie privée. Et cette vie publique ne se réduit pas à la vie de travail, bien sûr: bien des gens ne travaillent pas, et même ceux qui travaillent ont aussi des comportements de consommation de biens et de services (publics et privés). Ce sont ces consommateurs qui dictent, en principe, la langue de fonctionnement, et c'est donc essentiel de constater quels choix ils veulent et ils peuvent imposer.

En deuxième lieu la langue d'usage public, y compris bien entendu la langue de travail mais pas seulement elle, est l'une des rares voies ouvertes pour la francisation. En effet, les études de Marc Termette montrent que l'avenir démo-linguistique de la région montréalaise est déjà largement fixé par les variables lourdes que sont la natalité, la concentration de l'immigration et l'étalement urbain: sur un horizon de moyen terme, les francophones de langue d'usage domestique deviendront minoritaires dans la métropole.

La seule solution: convaincre

Il est désormais impossible de changer l'équilibre des groupes linguistiques en produisant, en important ou en relocalisant des francophones en grand nombre; la seule solution, c'est de convaincre des non-francophones d'utiliser notre langue. Certes, la conversion quasi définitive des non-francophones de langue maternelle en francophones de langue d'usage privé est souhaitable; mais elle prend du temps, souvent une génération, et elle n'offre pas beaucoup de prise aux politiques publiques, si ce n'est, indirectement, la langue d'enseignement et... la puissance symbolique de la langue d'usage public.

Que valent, dans cette perspective, l'ILUP du Conseil de la langue française et la mesure proposée comme substitut par Charles Castonguay, la première langue officielle parlée (PLOP)? En fait, les objectifs poursuivis sont totalement différents, et les résultats sont, bien sûr, divergents. La PLOP impute aux individus un comportement linguistique à partir de leur connaissance des langues officielles, de leur langue maternelle et de leur langue d'usage. Elle assume que les gens tendent à parler dans la sphère publique comme ils le font dans la sphère privée; bien sûr, rien ne garantit qu'il en est bien ici. L'ILUP, au contraire, vise à saisir directement l'usage des langues dans un contexte public où celles-ci sont en compétition et révèlent leur potentiel d'attraction. L'ILUP permet spécifiquement de déterminer quelle langue utilisent en public les gens qui ont la possibilité de choisir parce qu'ils parlent plus d'une langue. Appliqué à Ottawa, par exemple, il permettrait vraisemblablement de constater que même si de nombreux francophones habitent cette ville, ils n'ont pas réussi à imposer leur langue dans la sphère publique.

La régression logistique

Une fois admise la nécessité de mesurer directement la langue d'usage public, encore faut-il se demander si l'ILUP le fait de façon valide. Contrairement à ce que dit Charles Castonguay, il n'y a rien de bien mystérieux dans le modèle d'analyse employé: l'instrument bien connu qu'est la régression logistique sert à calibrer la contribution que font une douzaine d'activités publiques spécifiques, se déroulant en anglais ou en français, à l'impression globale que les individus ont de parler surtout l'une ou l'autre langue en public. L'ILUP est donc une combinaison de deux éléments: le premier provient de chaque répondant et il fournit une description factuelle de comportements linguistiques propres à sa situation; le second provient des répondants dans leur ensemble et il produit un modèle de référence pour l'évaluation de l'importance des diverses activités décrites dans la détermination de la situation linguistique globale dans la sphère publique.

Il serait sans doute possible, et même souhaitable, d'essayer d'autres systèmes de calibrage (par exemple, le temps consacré par les individus aux diverses activités publiques mesurées). Mais le modèle utilisé dans l'ILUP a l'avantage de reposer sur une variable essentielle du point de vue politique: l'impression d'ensemble que la population a de l'usage public du français, qui est sans doute au fondement du potentiel d'attraction de cette langue. D'ailleurs,

les comparaisons réalisées à l'aide de l'ILUP permettent déjà de constater à cet égard des différences révélatrices entre les régions, les groupes d'âge, la population active et les inactifs, etc. Dans le cas des régions, par exemple, la partie ne se joue pas de la même façon dans l'Île de Montréal, dans la couronne montréalaise (et dans ses divers sous-espaces, vraisemblablement) et ailleurs en province.

Sondage ou recensement

Abordons maintenant un dernier aspect des critiques de Charles Castonguay à l'égard de l'ILUP: le fait qu'il repose sur un sondage plutôt que sur un recensement. S'il fallait que les sciences sociales modernes se limitent à l'usage des recensements, elles n'auraient pas pu produire la multitude des connaissances qui sont en fait à notre disposition (la même chose vaut pour les modèles d'analyse complexes, d'ailleurs). Les sondages impliquent certes des marges d'erreur qui sont en général supérieures à celles des recensements; mais en prenant les précautions nécessaires, ils permettent des mesures valides.

Quant aux recensements, ils ne sont pas d'utilisation aussi facile que le laisse entendre Charles Castonguay. Il faut savoir, en effet, que le questionnaire du recensement, contrairement à tous les autres qu'utilise Statistique Canada, n'est pas sous le contrôle de cet organisme, mais bien sous celui du cabinet fédéral lui-même. Il est difficile de penser qu'une requête du gouvernement du Québec (surtout l'actuel!) pour inclure une ou deux questions sur la langue de travail serait accueillie favorablement; en fait, compte tenu des contraintes économiques et politiques, les changements et additions au recensement sont très rares.

La question de la francisation se pose dans un contexte qui devient de plus en plus complexe, avec le redéploiement de la population dans la région métropolitaine, sur le territoire québécois et dans l'espace économique nord-américain. Ce qui donnera sa force au français, ce ne seront plus principalement l'attachement traditionnel des Québécois de souche à leur langue ou même l'unilinguisme. Au contraire, ce sera le potentiel d'attraction du français en tant que langue utile dans la sphère publique. Il ne faut certes pas négliger, à cet égard, l'importance de l'école ou du milieu de travail; mais il faut aussi tenter de saisir la mesure dans laquelle le français s'impose dans la compétition linguistique qui caractérise l'ensemble de la sphère publique. L'ILUP nous fournit un bon point de départ pour aller dans cette direction.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice); Odile Tremblay (horizons); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myers (cinéma), Jean-François Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information); Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaires); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Rueland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires); Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION: Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sébastien Vallée, Christian Vien, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle LeClerc. L'ADMINISTRATION: Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

FRONT COMMUN

SUITE DE LA PAGE

51 % des syndiqués de la FP (Fédération des professionnels) ont voté contre le débrayage d'un jour proposé par le front commun. Ils ne se sont, par ailleurs, pas prononcés sur l'idée d'une grève générale illimitée.

Les membres de la FTQ qui travaillent en éducation, plus précisément en soutien scolaire, ont aussi rejeté le plan d'action du front commun par un vote de plus de 50 % des quelque 10 000 membres. «Je ne peux pas dire qu'on a toute la force qu'on rêvait d'avoir», a déclaré hier le président de la FTQ, Henri Massé.

Il faut dire qu'à la fin septembre, l'Alliance des professeurs de Montréal (le plus important syndicat de la CEQ avec ses 7 000 membres) avait ouvert le bal du désaveu du plan d'action syndical en rejetant la grève par un vote de 52 %. D'autres votes doivent être rendus public cette semaine par la CEQ. Parmi les syndiqués de la FTQ dans le réseau de la santé, 81 % des membres ont appuyé le plan d'action, même si 15 syndicats locaux l'ont rejeté.

L'addition de tous ces votes négatifs pour le plan d'action du front commun CSN-FTQ-CEQ ne change rien au calendrier des négociations, pense Louis Roy, qui a assisté à plusieurs assemblées des membres de la FSSS au cours des dernières semaines.

«Aux yeux de nos membres, les négociations débutent à peine et ils ne veulent pas débrayer pour l'instant. Dans le réseau de la santé, il y a un climat de morosité, les gens sont à bout. Ils veulent qu'on mette de la pression aux tables de négociation.»

En outre, la FSSS compte toutefois poursuivre des moyens de pression locaux et à l'interne, qui reçoivent l'appui de 91 % des membres. M. Roy soutient que les syndiqués veulent de vraies améliorations de leurs conditions de travail, mais qu'ils craignent quelque peu l'inflexibilité du premier ministre Bouchard quant à sa politique salariale, soit 5 % d'augmentation en trois ans pour répondre à une demande syndicale de 11,5 %. Il s'attend toutefois à ce que le gouvernement accepte maintenant de négocier les clauses normatives sur la précarité d'emploi et d'organisation du travail avec les autres syndiqués comme il l'a fait avec les infirmières l'été dernier.

«M. Bouchard et M. Léonard ont souvent dit qu'ils voulaient en parler. Ils doivent maintenant passer de la parole aux gestes.»

Avec la Presse canadienne

500 manifestants accueillent Bouchard

Saint-Eustache (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard a été accueilli par quelque 500 syndiqués des milieux de l'éducation et de la santé, hier, à Saint-Eustache, où l'attendaient des membres du Parti québécois des comtés d'Argenteuil et de Deux-Montagnes. Les syndiqués battaient la semelle depuis deux bonnes heures à une température frisante le point de congélation quand M. Bouchard est descendu de sa limousine. Pendant quelques secondes, il a pu entendre les slogans défavorables qui lui étaient personnellement lancés. Dans son allocution aux 150 partisans du PQ rassemblés, le premier ministre s'est défendu de manquer de compassion. «Quoi de plus tentant et de plus intéressant que de prendre une décision qui plaît. Ce n'est pas toujours possible surtout quand on est dans des contraintes, quand une génération a décidé, après une quarantaine d'années, de cesser de faire des déficits, de dépenser plus que nous gagnons», a-t-il commenté. «Nous avons la dette la plus considérable du Canada, qu'on n'a pas encore commencé à rembourser. Elle pèse très lourd, 8 milliards, en intérêts annuellement», a-t-il fait valoir. «Quand on se présente devant une manifestation, on peut s'arrêter et dire: Mes amis, cessez de manifester, on vous dit oui. Ça coûtera ce que ça voudra. On paiera plus tard. Comme ça on pourrait dormir tranquille dans l'année qui vient. C'est ce qu'on a fait longtemps au Québec.»



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdon, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, (Québec). Canadiane est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, (Québec). Enregistrement — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

La Coalition urgence Redpath a perdu espoir

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

La Coalition urgence Redpath (CUR) a finalement obtenu une rencontre avec le maire de Montréal Pierre Bourque, hier midi. Le maire était attentif... mais peu compatissant.

Ainsi, tout laissait croire, au moment de mettre sous presse, que le Conseil municipal allait entériner ce soir le changement de zonage de l'ancienne raffinerie Redpath située sur le bord du Canal de Lachine, malgré le vent de protestation qui a soufflé depuis plusieurs semaines.

Tout espoir de la coalition s'est donc éteint avec la réaction du maire à l'égard du projet de l'édifice du quartier Pointe Saint-Charles. «Nous avons eu une rencontre avec le maire Bourque, a confirmé Pierre Richard, porte-parole de la CUR. Il nous a écoutés et nous a dit ne pas avoir l'intention de changer d'avis. On n'a plus d'espoir.» Le chef de l'opposition, Michel Prescott, qualifiait cette rencontre de «geste politique» conduit par simple souci de politesse. Pour sa part, le maire Bourque a estimé avoir eu une «bonne rencontre» avec les intervenants. «J'ai expliqué la raison de ma décision et je leur ai dit que je ne changerai pas d'idée.»

La CUR a demandé au maire de surseoir à sa décision pour qu'elle ait le temps de présenter un autre projet plus en harmonie avec le milieu industriel. Elle estime que le temps qui leur avait été alloué lors de l'appel public de la Société de développement industriel (SODIM) était trop court pour présenter un projet viable. A ce propos, le maire Bourque a répliqué que le projet traîne depuis 20 ans. «Ce n'est pas d'hier», a-t-il dit lors d'un point de presse en soirée. «Ils ont quand même eu cinq mois.»

La coalition n'avait même pas l'intention de se présenter devant le Conseil municipal hier soir. «On sait qu'il ne changera pas d'avis. On n'a pas envie de perdre notre temps», a indiqué M. Richard, visiblement amer. Le

conseiller de Pointe Saint-Charles, Marcel Sévigny, continuera tout de même à se battre. «Si le bon sens ainsi que les arguments rationnels et logiques ne peuvent prévaloir dans l'étude de ce projet, il nous faudra utiliser d'autres arguments qui font partie de notre patrimoine démocratique», a annoncé M. Sévigny. Le conseiller entend développer une stratégie visant à faire connaître aux éventuels acheteurs l'ensemble des données sur les réalités de ce projet: «présence du camionnage lourd, utilisation intensive de la piste cyclable, pollution des terrains, activités industrielles, etc.»

Toujours est-il que le promoteur Jacques Maassen pourra aménager ses 140 condominiums dans ce qui sera dorénavant appelé les Écolofits d'Argenson. Seule la suite des événements nous dira si un musée d'interprétation du canal verra le jour au sein de cet immeuble du XIXe siècle, comme l'a annoncé le promoteur. Le maire Bourque a rappelé que Montréal avait investi un million de dollars dans ce projet muséal.

Le projet de changement de zonage avait soulevé la colère des résidents et industriels du quartier. Ils avaient fait valoir que la modification allait briser le fragile équilibre qui réunissait la Ville, les citoyens et les industriels.

La Commission de développement avait procédé à des audiences publiques où de nombreux intervenants s'étaient présentés. Le consensus était presque complet pour rejeter ce changement. Malgré tout, la Commission a suggéré au Comité exécutif de proposer au Conseil municipal d'accepter la modification du complexe de la Redpath.

Celui-ci avait été acquis par la Société de développement industriel de Montréal (SODIM) en 1990 pour intégrer cette propriété au parc d'entreprises du Canal de Lachine. En 1994, la Ville de Montréal avait élaboré un plan de mise en valeur du Canal. C'est ainsi que la remise en état des bâtiments avait été placée à l'ordre du jour. A la suite d'un appel public de propositions, le projet des écolofits avait été choisi par la Société de développement.

Les OMG inquiètent les experts

Ottawa (PC) — Deux cents experts fédéraux en matière de qualité et d'innocuité des aliments ont ajouté leurs voix au concert d'inquiétudes exprimées ces derniers temps sur les aliments modifiés génétiquement.

Dans une rare lettre envoyée au ministre Allan Rock, les scientifiques chargés d'assurer l'innocuité des aliments au ministère fédéral de la Santé évoquent plusieurs dangers en rapport avec l'inspection des aliments. «L'évaluation des risques a été et continue d'être compromise par un manque important de scientifiques capables de faire une évaluation des risques», soutient la missive, qui a été envoyée au ministre la semaine dernière.

La lettre considère par ailleurs que l'agence canadienne

d'inspection des aliments se trouve en situation de «conflit d'intérêts», puisqu'elle doit, d'une part, s'assurer de l'innocuité des aliments et, d'autre part, encourager la production d'aliments et les exportations. On signale également la réintroduction du projet de loi C-80 sur la sécurité et l'inspection des aliments.

Mort au feuillet lors du déclenchement des dernières élections, le projet de loi propose de transférer le contrôle des aliments du ministère de la Santé à celui de l'Agriculture. Les scientifiques soutiennent par ailleurs qu'en raison du manque de personnel, il existe des lacunes importantes en matière de recherche sur les pesticides enregistrés, les aliments transgéniques et les médicaments pour animaux, notamment.

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

le Canada, alors que 34 % sont d'avis contraire. Mieux encore, 60 % savent que le Québec ne sera plus en mesure d'élire des députés à la Chambre des communes, mais 26 % continuent de croire que ce sera toujours possible. Enfin, 34 % sont convaincus qu'ils demeureront des citoyens canadiens.

Participant à cette conférence de presse à titre de membre du Conseil pour l'unité canadienne, l'ancien premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, Bob Rae, a dit voir dans cette confusion une raison de plus pour exiger que la prochaine question référendaire soit d'une brillante clarté. A ses côtés, le professeur Maurice Pinard de McGill faisait observer que ceux qui déclarent leur intention de voter Oui sont plus confus que les tenants du fédéralisme.

Les sondeurs ont voulu mesurer la ferveur souverainiste en reformulant la même question qui fut posée au référendum de 1995 sur la souveraineté-partenariat. Le Non a recueilli 48 %, le Oui a obtenu 38 %, alors que 14 % n'ont pas exprimé d'opinion. En répartissant ces 14 % d'indécis au prorata, CRÖP a obtenu 56 % pour le Non et 44 % en faveur du Oui.

De l'avis de la grande majorité des Canadiens de l'extérieur du Québec (78 %), il est impossible d'apporter des changements majeurs à la Constitution du pays. Une opinion partagée par 65 % des Québécois.

Les Canadiens de l'extérieur du Québec souhaitent massivement (88 %) que le Québec demeure une province du Canada: 65 % croient que le Québec devrait se contenter de son statut actuel, 23 % sont d'avis qu'on devrait accorder au Québec plus de pouvoirs et la reconnaissance du caractère unique de sa société. 7 % aimeraient que le Québec devienne totalement indépendant et 5 % seraient plutôt favorables à un modèle de souveraineté-partenariat.

Si les Québécois votaient pour l'indépendance, les Canadiens des autres provinces ressentiraient à la fois de la co-

lère et de l'inquiétude. Au cours de ce sondage, 73 % ont avoué qu'ils seraient préoccupés, 60 % qu'ils seraient tristes, 55 % qu'ils seraient fâchés et 54 % qu'ils seraient inquiets. Seulement 18 % accepteraient que les Québécois conservent la citoyenneté canadienne et 9 % consentiraient à ce qu'ils continuent d'élire des députés à la Chambre des communes. C'est en minorité (34 %) qu'ils seraient disposés à négocier un partenariat politique avec le Québec, tandis que la grande majorité des Canadiens (71 %) préconiseraient la partition du territoire québécois pour permettre à certaines régions de rester au sein du Canada. Par contre, 51 % reconnaissent que la négociation d'un partenariat économique serait inévitable.

Les Canadiens des autres provinces s'attendent à ce qu'une éventuelle souveraineté du Québec génère des coûts à court terme pour l'économie du pays. 51 % pensent que la situation se détériorerait et 16 % croient plutôt qu'elle s'améliorerait.

La grande majorité des Canadiens (84 %) estiment que la souveraineté du Québec n'est pas réalisable tandis que 76 % sont d'avis que le Québec ne sera «jamais» un Etat souverain.

De façon générale au Canada, les gens ont l'impression que l'équilibre entre les deux ordres de gouvernement est normal. A l'extérieur du Québec, 46 % jugent que cet équilibre est correct et 31 % considèrent que le gouvernement fédéral a trop de pouvoirs, alors que pour 13 % ce sont les provinces qui ont trop de pouvoirs.

Les Canadiens font généralement plus confiance à leur gouvernement provincial pour protéger les programmes qui leur tiennent le plus à cœur. A l'extérieur du Québec, 29 % font davantage confiance à leur gouvernement provincial, 19 % au gouvernement fédéral, alors que 19 % font aussi confiance à l'un qu'à l'autre. Donnée étonnante, 31 % des Québécois accordent la même confiance aux gouvernements fédéral et provincial pour protéger les programmes auxquels ils tiennent le plus.

GANG

«Je ne suis jamais à la maison, je suis toujours chez mes amis!
Ils doivent pouvoir me joindre en permanence»

SUITE DE LA PAGE 1

en or que celui des adolescents, qui se sentent si vite marginalisés sans leur Nintendo 64, leur vêtement Fubu... ou leur téléavertisseur!

A partir d'études de marché, Bell Mobilité sait combien d'adolescents elle peut potentiellement équiper, mais se garde bien de nous confier ses estimations. A voir ses vastes campagnes de publicité, avec affiches mettant en scène des cyclistes à l'œuvre sur des terrains accidentés ou des DJ de «scratch music», il n'est cependant pas bien difficile de conclure qu'il y a de ce côté pas mal d'argent à faire.

Bell Mobilité se défend bien cependant de se lancer à l'assaut des jeunes de douze ou treize ans. «En matière de téléavertisseur, notre public cible se situe entre 16 et 24 ans», croit Suzanne Ricard, directrice des communications chez Bell Mobilité. Après 24 ans, notre clientèle se tourne davantage vers le cellulaire.»

Pour les jeunes, croit Mme Ricard, le téléavertisseur est devenu un accessoire de mode et une façon d'être en contact, en permanence, avec sa «gang». Et les parents y trouvent aussi leur compte, prône-t-elle. «Aujourd'hui, à l'heure des familles éclatées et des horaires de travail compliqués, il y a de moins en moins de permanence à la maison. Le téléavertisseur permet ainsi aux parents de pouvoir en

tout temps joindre leurs enfants.» C'est aussi ce qu'affirme la mère d'un adolescent de 14 ans, qui préfère garder l'anonymat. «C'est de la consommation poussée à l'extrême et je n'étais pas d'accord avec cet achat, commence-t-elle. Mais depuis que mon fils s'est procuré un téléavertisseur avec son argent de poche, je dois avouer que j'en tire profit aussi. Je peux le joindre facilement chez ses amis et il est tellement fier quand on le «page» qu'il nous rappelle tout de suite!»

Cette maman sait bien que pour son fils, cet objet n'est pas qu'utilitaire. «Les jeunes font bien attention de mettre leur précieuse téléavertisseur en évidence, de le faire dépasser de leur pantalon. Ça leur donne de l'importance, ça fait cool.» Et bientôt, ces adolescents viendront davantage gonfler les rangs des propriétaires de cellulaires. «Mon fils a bien hâte d'avoir assez d'argent pour s'en procurer un.»

Eric, de Dollard-des-Ormeaux, que nous ne nommons pas non plus pour ne pas que sa précieuse collaboration à cet article ne lui vaille une surveillance de tous les instants à l'école, explique qu'un règlement lui interdit aussi d'apporter son téléavertisseur en classe. Grâce à l'option «vibration», il dit pouvoir tout de même prendre les appels les plus urgents, «en allant aux toilettes.»

Mais pourquoi qu'il se contente-t-il pas du bon vieux téléphone après l'école, pour ses communications courantes?

NOSTALGIE

SUITE DE LA PAGE 1

avait besoin de se définir. Aux Canadiens qui étaient à la recherche d'une «vision nationale cohérente et viable», Pierre Trudeau a offert ce qu'ils voulaient, explique M. McRoberts. Mais au Québec, ajoute-t-il, il y avait déjà un projet national porté en particulier par René Lévesque.

Trente ans plus tard, les deux visions demeurent opposées. Et celle du reste du Canada, «par sa nature même, ne peut reconnaître la spécificité du Québec. Les Québécois et les Canadiens anglais sont plus éloignés que jamais», constate M. McRoberts, qui publie ces jours-ci le livre *Un pays à refaire* où il aborde la question de l'héritage Trudeau.

Seul Hugh Windsor, journaliste au *Globe and Mail* qui a couvert toutes les années Trudeau, on ne peut limiter l'attraction de cet homme à la question nationale. Il y a en effet le Pierre Trudeau de la Trudeauamnie. Le non-conformiste, le séducteur, l'impétueux, l'original qui a fait son entrée en politique au moment où les Canadiens en avaient assez des vieux politiciens comme Pearson et John Diefenbaker. La révolution sexuelle battait son plein et lui déclarait que l'Etat n'avait pas sa place dans la chambre à coucher. Il favorisait la légalisation du divorce et permettait l'avortement thérapeutique.

Dans un long article paru samedi, M. Windsor, écrit que «pour une certaine génération, surtout les baby-boomers anglophones qui ont développé leur conscience civique durant la Trudeauamnie, l'ancien premier ministre demeure une force stimulante, une icône charismatique plus grande que nature et qui nous a permis d'être meilleurs que nous les sommes.»

Quinze ans après la retraite politique de M. Trudeau, l'enthousiasme à son égard n'est pas partagé par tout le monde. Même à l'extérieur du Québec. Mais la fascination demeure. Pour son intelligence et sa force de caractère. Et il y a aussi ce brin de nostalgie pour un leader qui se

TÉLÉFILM

SUITE DE LA PAGE 1

À sa sortie des Communes Gilles Duceppe a convenu que la démarche de Mme Copps auprès de la GRC montrait qu'elle prenait l'affaire au sérieux. Mais, rappelle-t-il, les enquêteurs de la police de la Communauté urbaine de Montréal ont publiquement déclaré vendredi qu'ils compilaient sur une enquête administrative de Téléfilm Canada pour étayer leurs dossiers. Les présumés liens familiaux entre Cinar et Téléfilm menacent-ils une telle enquête? M. Duceppe ne l'a pas précisé.

Le chef du Bloc a toutefois ajouté un autre élément: la GRC avait mené enquête entre 1995 et 1997 sur cette compagnie et «curieusement il n'y a eu aucun suivi à cette enquête», dit-il.

Selon les informations qu'il dit avoir en main «il semble qu'il y avait matière» à donner suite à cette enquête en 1997, mais Gilles Duceppe ne va pas plus loin pour le moment.

La question du pré-nom est au cœur du débat actuel. On apprend en effet vendredi dernier qu'une importante maison de production faisait l'objet d'une enquête de la police de la CUM concernant l'obtention de crédits d'impôts.

Les crédits d'impôts sont offerts à des producteurs qui peuvent prouver que les utilisateurs sont véritablement canadiens et la firme mise en cause aurait utilisé des pré-noms canadiens pour camoufler le fait que ses scénaristes étaient américains, et ainsi obtenir les précieuses ressources financières gouvernementales.

Dans la journée de vendredi tant Radio-Canada que le Bloc québécois lançaient dans la mêlée le nom de la maison en cause, Cinar, une des trois ou quatre plus grosses maisons de production au Canada.

La ministre Sheila Copps a répété hier que c'est vendredi qu'elle avait demandé à la GRC de faire enquête, après avoir entendu les allégations faites par le Bloc. Elle a soutenu que son sous-ministre avait appris l'existence de cette enquête jeudi matin, et qu'elle-même ne l'avait apprise que vendredi.

En Chambre elle a spécifié que «mon cabinet n'avait aucune information et [...] je présumais que mon ministère était au courant, puisqu'il avait déjà organisé une réunion avec la police.»

Cette affaire vient couper l'herbe sous le pied des producteurs québécois, qui tentaient depuis deux semaines de reconstruire leur image publique après les accusations lancées à leur endroit par l'auteure Fabienne Larouche.

La vice-présidente et chef du service juridique de Cinar, Marie-Josée Corbeil, présidait d'ailleurs le conseil d'administration de l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, poste qu'elle a quitté vendredi temporairement.

La compagnie Cinar s'est activée pour rassurer les investisseurs puisque dans un communiqué émis dimanche elle affirmait que les allégations rapportées dans les médias semblaient reliées «à des épisodes produits il y a plusieurs années et ne concernent aucunement les opérations et les activités courantes de la compagnie.»

A l'ouverture des marchés hier matin l'action de Cinar avait perdu 38 % de sa valeur par rapport à vendredi. La compagnie a réalisé 22 millions de profits l'année dernière.

«Parce que je ne suis jamais à la maison, je suis toujours chez mes amis! Ils doivent pouvoir me joindre en permanence, et environ 80 % d'entre eux ont un téléavertisseur. Si je n'en avais pas un, je raterais tout.»

Les plus déterminés peuvent aussi, nous dit-on, se servir de leur téléavertisseur pour améliorer leurs résultats scolaires. Oui, oui, tout à fait. Ça nous semble un peu compliqué, mais il paraît que si un bon copain prend la peine de nous «pager» pendant que nous sommes en train de passer un examen objectif qu'il a déjà effectué, le téléavertisseur est tout indiqué.

Preuve irréfutable que le téléavertisseur est on ne peut plus «tendance», Musique Plus a même parrainé un concours invitant ses téléspectateurs à lui proposer de nouveaux codes. Quelques suggestions retenues? Le chiffre «20» signifie «viens vite». Le 281? L'évocation du bar de danseurs annonce, selon l'ingénieuse suggestion d'une adolescente, la rencontre d'un «beau bonhomme» et l'imminence «d'une date» avec lui. Le 99 vous signale que votre correspondant a faim et qu'il a envie de partager une pizza avec vous (une pointe de pizza coûtant le plus souvent 0,99 \$). Le «5514»? «C'est un kiss à l'envers», écrit une autre participante. C'est quand je veux dire à mon chum que je l'embrasse.»

Cool, et romantiques, en plus, ces jeunes...